



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

FRANCE  
NATION  
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE  
EN ÎLE-DE-FRANCE



COP RÉGIONALE  
Feuille de route  
de la transition  
écologique

l'essentiel

avril 2025



# Éditorial



Marc Guillaume  
Préfet de la région  
d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

La transition écologique constitue un défi majeur, exigeant une intensification des efforts pour répondre aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux. En France, les impacts du changement climatique se manifestent de manière croissante, notamment par l'aggravation des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les canicules et les inondations. Ces événements ont des répercussions considérables sur la santé publique, la production agricole ou la gestion des ressources en eau.

Pour répondre à ce défi, notre pays s'est doté d'une planification visant à accélérer la transition écologique. La territorialisation de cette planification devra répondre à plusieurs enjeux :

- intégrer de manière cohérente la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion durable de nos ressources et la préservation et restauration de la biodiversité ;
- partager les actions et projets des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire régional ;
- mobiliser l'État, les collectivités, les acteurs économiques et associatifs et les citoyens dans la recherche de solutions pour réussir collectivement à réduire notre empreinte environnementale.

Territorialiser la transition écologique en Île-de-France, c'est prendre en compte les spécificités de la ville de Paris, des 7 départements, de 63 intercommunalités et leurs diversités ; c'est aussi appréhender des espaces naturels remarquables avec de forts enjeux touristiques. C'est également prendre la mesure de la forte concentration de population et des activités sur un très petit territoire.

L'enjeu de cette territorialisation consiste à massifier et à accélérer les réussites dont l'Île-de-France peut déjà se prévaloir afin de baisser de 55 % les émissions de CO<sub>2</sub>, dès 2030, pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le défi majeur pour l'Île-de-France demeure la décarbonation du secteur du bâtiment, qui représente 39 % des émissions régionales, englobant aussi bien les bâtiments résidentiels que tertiaires. Ce secteur nécessite donc une attention particulière et un suivi rigoureux. Il est impératif d'unir nos efforts, d'accélérer nos actions et d'adopter une vision à long terme, car plus de trois quarts des logements dans lesquels habiteront les Franciliens en 2030 sont déjà construits.

Grâce à votre engagement dans les débats départementaux et régionaux, ce travail collaboratif a permis d'élaborer une première feuille de route à la fois ambitieuse et réaliste, couvrant l'ensemble des secteurs qui rythment notre quotidien.

**Merci à tous.**

# Sommaire

- 4** — La situation francilienne
- 9** — Bâti résidentiel
- 16** — Bâti tertiaire
- 25** — Énergie
- 34** — Industrie
- 41** — Secteur logistique
- 46** — Transport de voyageurs
- 52** — Économie circulaire et déchets
- 57** — Biodiversité
- 66** — Bois et forêt
- 72** — Ressource en eau
- 78** — Alimentation
- 83** — Agriculture

# La situation francilienne

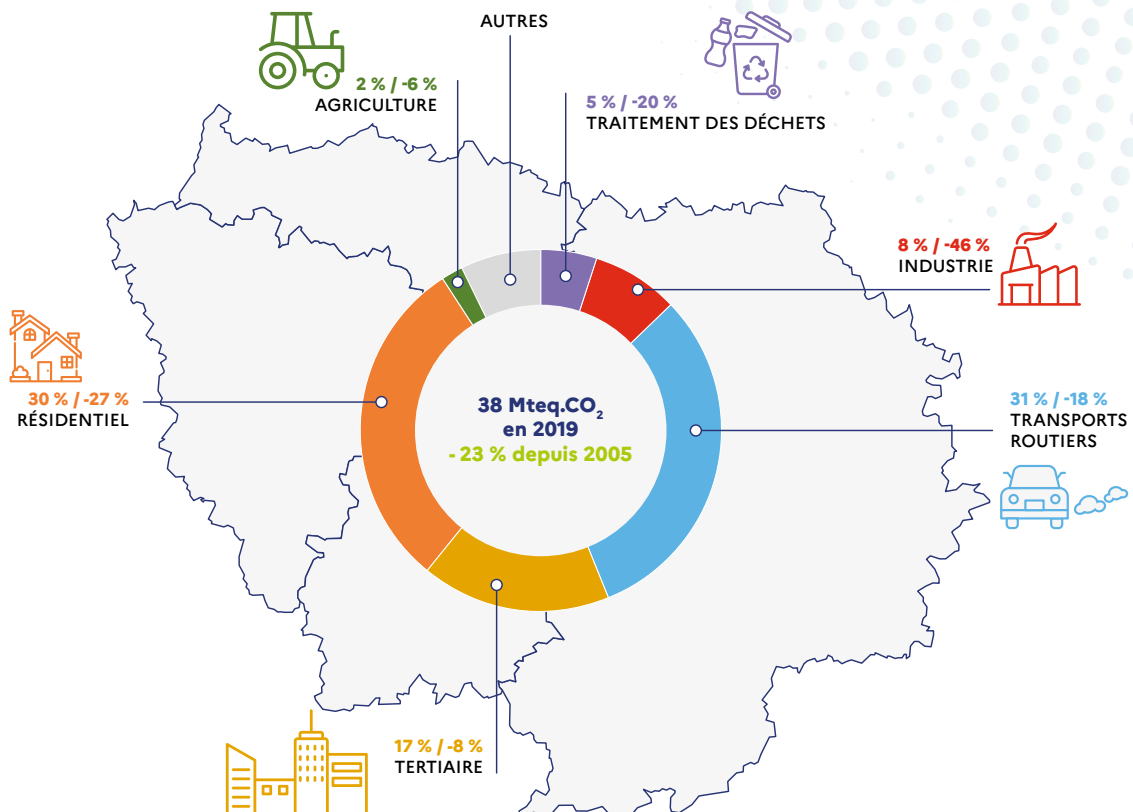
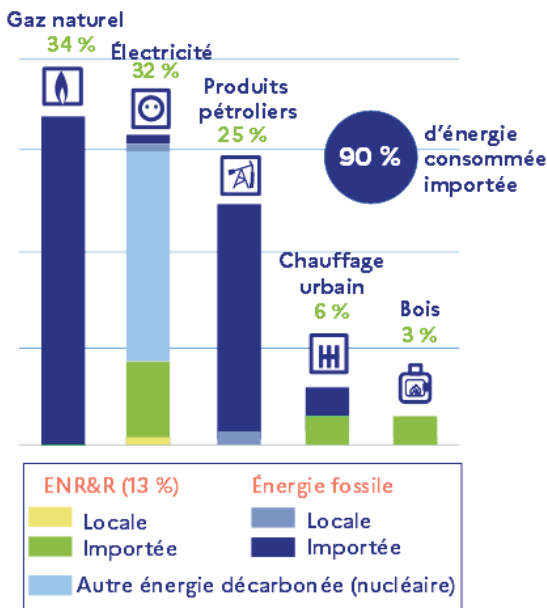
Avec plus de 12 millions d'habitants, la région accueille 18 % de la population française. La région est fortement urbanisée (environ 25 % du territoire), mais possède aussi presque 25 % de milieux forestiers, et environ 50 % de milieux agricoles. La superficie couverte par les aires protégées était de 29,7 % du territoire en 2021.

Sa consommation énergétique représente 11 % de la consommation nationale. L'énergie

consommée est importée à 90 % des autres régions, et est principalement constituée d'énergie fossile et électrique. La récupération de chaleur est la première source d'énergie renouvelable produite sur la région et distribuée par des réseaux de chaleur.

Ses émissions de gaz à effet de serre contribuent à hauteur de 9 % des émissions nationales. Le secteur du bâtiment résidentiel et tertiaire constitue la première source d'émission des gaz à effet de serre (47 % en 2019). La part des émissions par secteur et son évolution depuis 2005 sont présentées dans le schéma ci-dessous.

La densité de la région et l'étendue de son réseau de transports en commun permettent de limiter les émissions liées à la mobilité par rapport à d'autres régions. La marche est le moyen de déplacement le plus utilisé par les Franciliens. Il est à noter que le nombre de déplacements a diminué sur la région depuis 2019, et en particulier les déplacements domicile-travail. La part de la voiture individuelle dans les déplacements décroît depuis 2019.



## Un territoire engagé dans la planification écologique

La démarche de planification écologique s'intègre dans un environnement structuré par de nombreux plans et schémas déployés à tous les niveaux (communes, EPCI, départements, régions et État). Cette territorialisation de la planification vient en complément de ces démarches sectorielles existantes et a pour objectif d'accélérer et d'amplifier les actions menées par les différents acteurs, dans le but de réussir la transition écologique sur notre territoire.

### Quelques documents structurants :

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p><b>Le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF-E)</b> vise à consolider et composer la ceinture verte de la région, une zéro artificialisation nette du territoire et une neutralité carbone à horizon 2050.</p>   | <p><b>Le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE)</b> contribue à la neutralité carbone nationale territoire à horizon 2050 en fixant des orientations sur la rénovation énergétique des bâtiments, la sobriété de tous les secteurs d'activité et le développement des énergies renouvelables.</p> | <p><b>Le plan des mobilités en Île-de-France 2030</b> fixe 14 engagements avec notamment un objectif de baisse de 26 % des émissions de gaz à effet de serre générées par les mobilités.</p> |
| <p><b>Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)</b></p> <p>41 des EPCI sur les 59 assujettis ont adopté un PCAET définissant les orientations et actions pour réduire la consommation, les émissions de CO<sub>2</sub> et développer les énergies renouvelables sur leur territoire</p> | <p><b>Les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT)</b> et les plans locaux d'urbanisme (PLU) prennent en compte les enjeux de planification écologique.</p>   | <p><b>Les stratégies de transition écologique et de développement durable</b> élaborées dans une démarche volontaire par des départements et des communes.</p>                               |

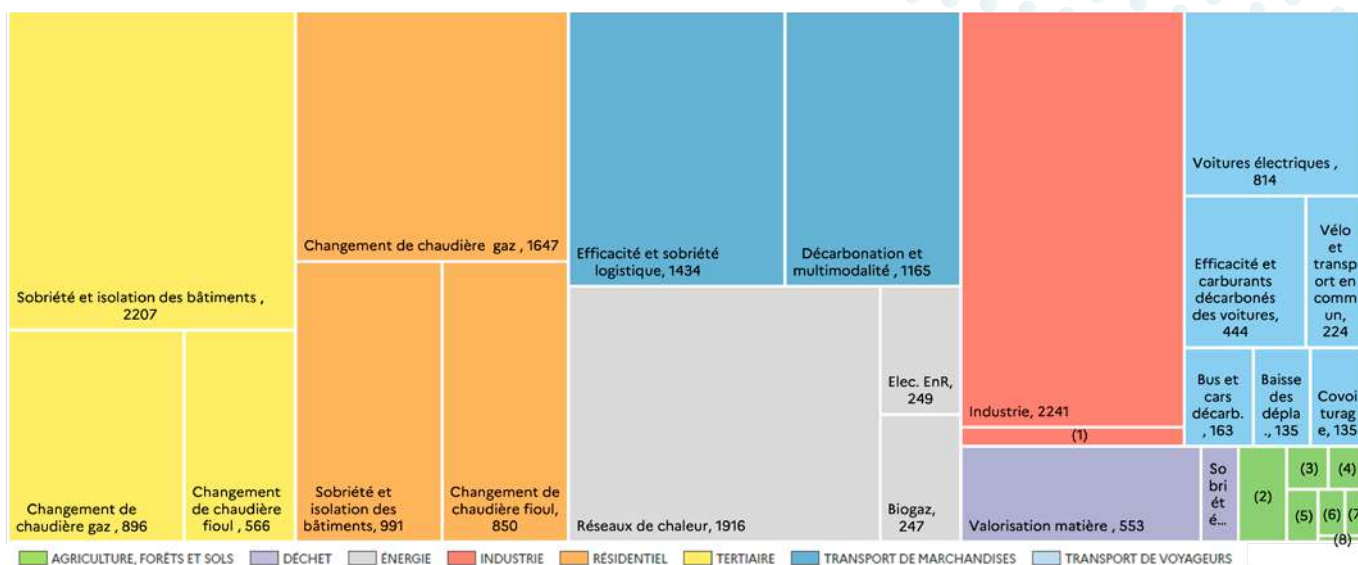
Le Programme régional Forêt Bois (PRFB) adopté en 2020, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de 2013 ou encore le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté en 2019 planifient la préservation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité.

L'État et la région veilleront à assurer une cohérence entre les enjeux du schéma régional climat air énergie (SRCAE), en cours de révision, et de garantir son articulation avec les travaux de la COP francilienne. Ces deux chantiers, menés en parallèle, doivent s'enrichir mutuellement pour aboutir à une transition juste et équilibrée pour les Franciliens.



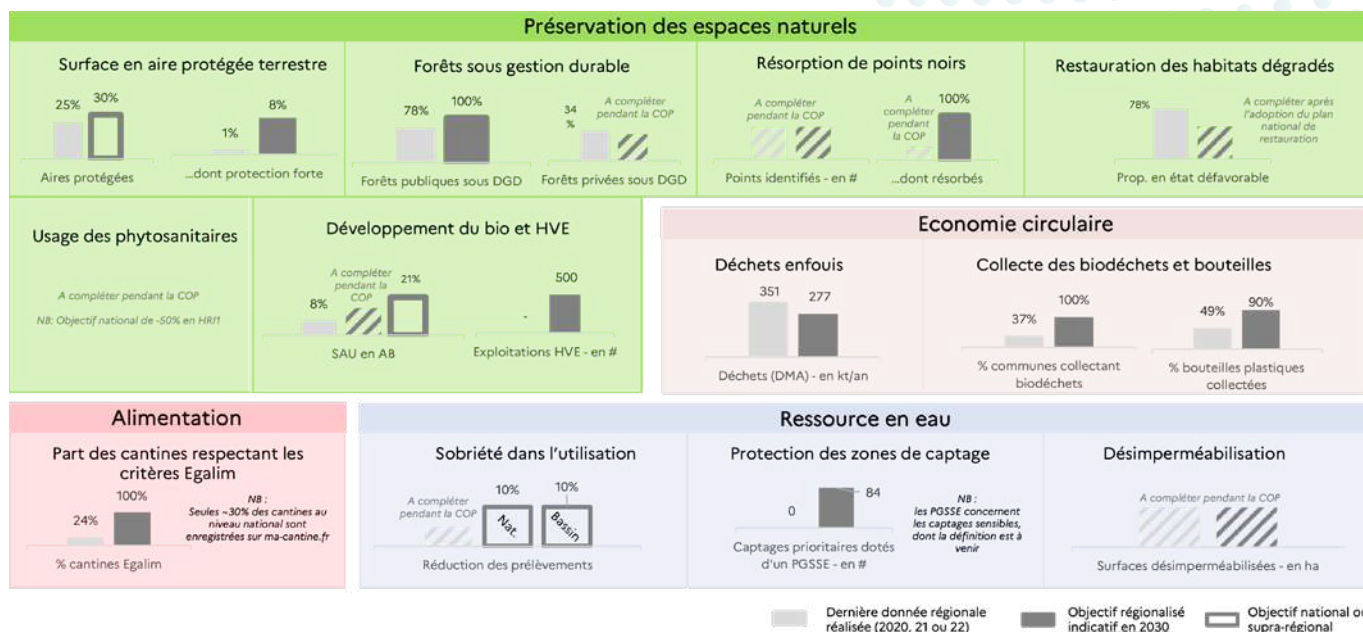
Le travail réalisé au niveau national par le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a permis de proposer des trajectoires de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par secteur et par levier d'action à mobiliser. Ces leviers sont au nombre de 43 ont ensuite été déclinés au niveau de chaque région. Cette territorialisation de la planification écologique se traduit en Île-de-France par les panoramas des leviers suivants.

### Panoramas des leviers de la décarbonation en Île-de-France



(1) Produits bois : 101 ktCO<sub>2</sub>e (2) Fertilisation azotée : 111 ktCO<sub>2</sub>e (3) Sobriété foncière : 43 ktCO<sub>2</sub>e (4) Bâtiments & machines : 40 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Pratiques stockantes : 40 ktCO<sub>2</sub>e. (6) Gestion des haies : 30 ktCO<sub>2</sub>e. (7) Gestion des prairies : 25 ktCO<sub>2</sub>e. (8) Elevage durable : 7 ktCO<sub>2</sub>e.

En plus de ce panorama des leviers de décarbonation, un panorama spécifique aux leviers « ressources » et « biodiversité » a été produit.



L'objectif francilien  
- 17 269 ktCO<sub>2</sub> d'ici à 2030

10 secteurs concernés  
43 leviers d'action

# 100 %

des collectivités consultées

# 169

contributions reçues et analysées

# 10

groupes de travail thématique

## Une large consultation des parties prenantes

À l'issue de la réunion de lancement de la COP francilienne du 2 avril 2024, une consultation de l'ensemble des collectivités d'Île-de-France et des syndicats techniques de la région a été conduite via un questionnaire. Ce questionnaire déclaratif a permis de mieux connaître les mesures mises en œuvre à différentes échelles locales dans notre région, de percevoir dans quelle mesure les collectivités se sentaient concernées par ces actions, et de recueillir leur niveau de maturité et d'investissement. À l'issue de la période de l'enquête, 169 réponses ont été reçues (8 départements, 36 EPCI, 6 syndicats intercommunaux et 119

communes): leur analyse est venue compléter le diagnostic régional.

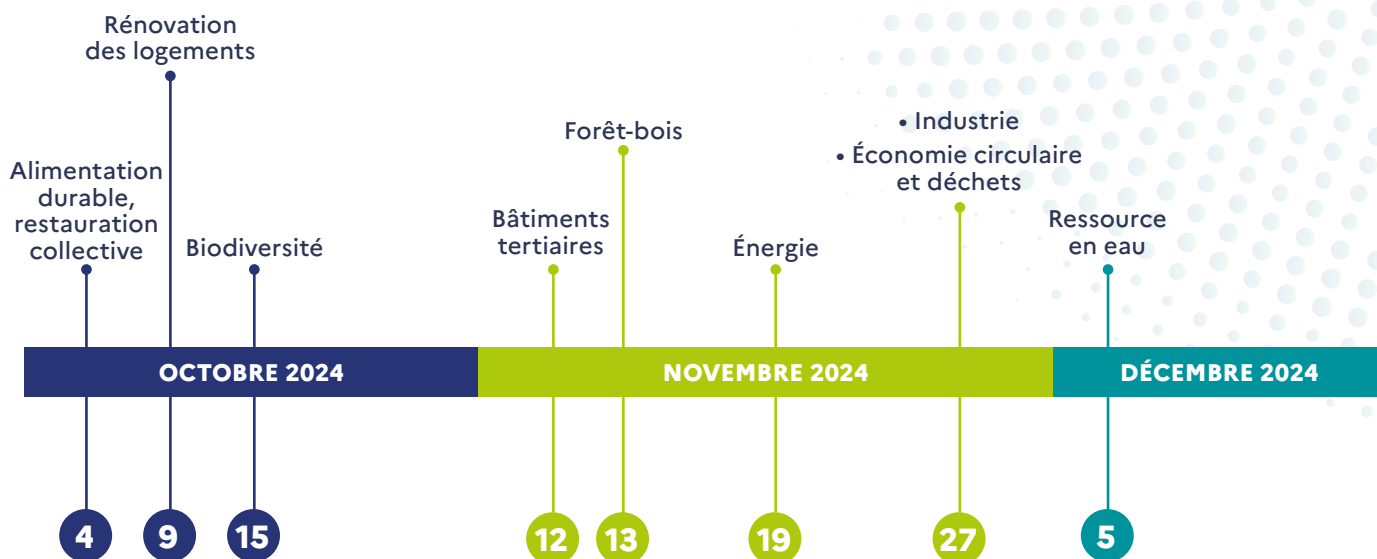
Pour recueillir en plus les contributions à la fois des collectivités et celles de la société civile (associations, entreprises...), un site internet dédié a été ouvert.

## Une forte mobilisation lors des concertations départementales et régionales

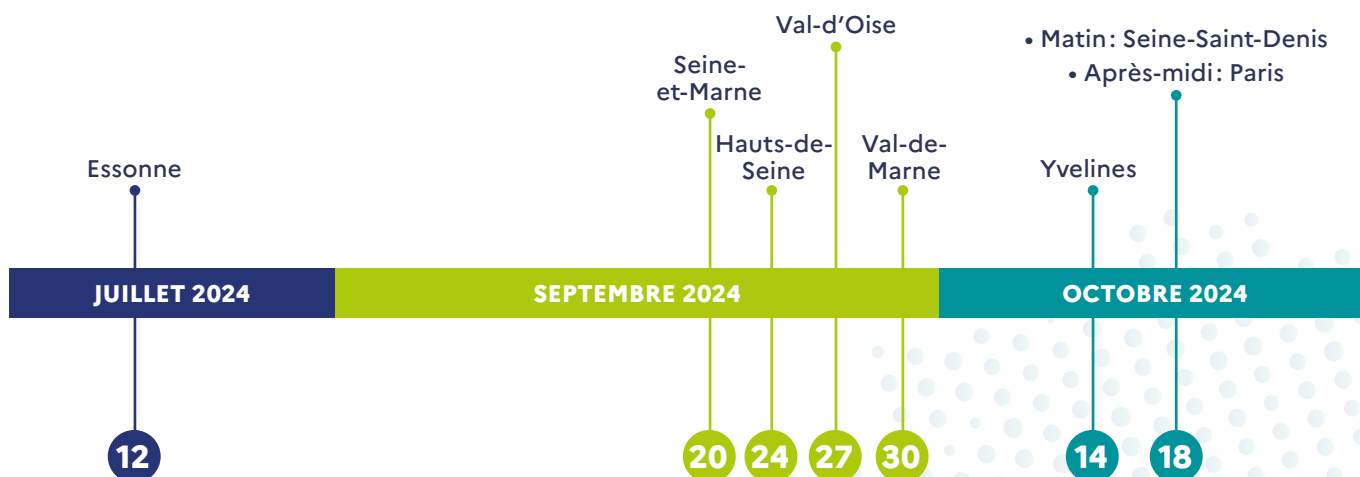
La phase des **débats** s'est terminée le **5 décembre 2024**.

**Au niveau régional**, nous avons réuni du 4 octobre au 5 décembre 2024, les parties prenantes (représentants des collectivités, du monde associatif, des filières professionnelles, de la société civile) pour réfléchir aux actions concrètes à mettre en œuvre selon les leviers prioritaires à mobiliser. Ces débats ont été structurés selon les grands chantiers de la planification écologique nationale: mieux se loger, mieux se déplacer, mieux se nourrir, mieux produire, mieux consommer et mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.

Pour tenir compte des spécificités locales, nous avons investigué les thématiques suivantes:



Au niveau départemental, les 8 COP départementales ont permis d'identifier les défis prioritaires et les actions auxquelles les acteurs du département souhaitent contribuer :



## Le retour de la consultation des parties prenantes

À l'issue de chaque débat, nous avons lancé une consultation qui a permis aux parties prenantes de soumettre leurs projets. Au total, **124 projets** ont été déposés.

Ces contributions identifiant les porteurs des projets par territoire, pourront alimenter les échanges entre préfectures de département et intercommunalités dans la perspective des revues des projets des Contrats de Réussite de la Transition Écologique (**CRTE**) prévue par la circulaire du 30 avril 2024.

## Une feuille de route issue des concertations départementales et régionales

La feuille de route repose sur l'ensemble des actions envisagées par les parties prenantes pour répondre aux enjeux identifiés dans notre diagnostic, en mettant un accent particulier sur les mesures pouvant être mobilisées **dès 2025**.

Pour chacune des 11 thématiques prioritaires soumises aux débats régionaux et départementaux, nous avons consolidé les actions prioritaires par thématique et levier, en nous appuyant sur les contributions issues des **8** débats départementaux et des **9** débats régionaux.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration de **11 plans d'actions** qui se traduisent en **115 actions**.



**MIEUX  
SE LOGER**

La massification de la rénovation figurant parmi les priorités gouvernementales depuis 2019, le diagnostic des moyens engagés a permis d'objectiver un engagement important des collectivités et de leurs partenaires. Les aides de l'État et des collectivités permettent d'assurer chaque année la rénovation globale de 11 000 logements du parc privé et 13 500 logements du parc social.

Alors que 1,2 million de personnes sont en situation de précarité énergétique et que 2,3 millions de résidences principales pourraient se voir interdites à la location entre 2025 et 2035, la rénovation énergétique du parc doit plus largement être reconnue comme un incontournable des politiques de l'habitat.

# Bâti résidentiel



## OBJECTIFS DU SECTEUR

- Changement de chaudières gaz  
**1647 KTCO<sub>2</sub>**
- Sobriété et isolation des bâtiments  
**991 KTCO<sub>2</sub>**
- Changement de chaudière fioul  
**850 KTCO<sub>2</sub>**

©Sylvain Giguët/Terra

## CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

**19 %** la part des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel, ce qui en fait un enjeu majeur à considérer.

**71,5 TWh** est la consommation en 2021 des 6130000 logements de la région, soit 11,7 MWh/an/logement.

**45 %** des résidences principales ont une étiquette E, F, ou G. Seulement **2 %** des logements sont dans des bâtiments à basse consommation (étiquette A ou B).

**20 %** de passoires thermiques<sup>(1)</sup> composent le parc privé.

Le gaz naturel est la **première source** de chauffage des logements.

## TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

Entre 2005 et 2019, la baisse constatée des émissions annuelles de gaz à effet de serre pour le secteur était de 4225 ktCO<sub>2</sub>e, (-302 ktCO<sub>2</sub>e/an selon ROSE-Energif).

L'objectif visé sur la sobriété et l'isolation des bâtiments exigerait une réduction de 10 % de la consommation des logements par la sobriété et la rénovation globale de 417000 logements d'ici à 2030 (38000 rénovations globales par an), contre 11000 rénovations globales par an dans le parc privé sur les 3 dernières années, et près de 8000 rénovations globales subventionnées chaque année dans le parc social<sup>(2)</sup>.

L'objectif visé par le remplacement des chaudières au fioul et au gaz implique de remplacer 75 % des chaudières au fioul et 20 % des chaudières au gaz d'ici à 2030 selon un rythme de remplacement annuel respectif de 40000 et 20000 équipements (contre 30000 et 20500 remplacements annuels en moyenne, entre 2014 et 2019).

(1) Institut Paris Région, 2022.

<https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/sans-travaux-de-renovation-energetique-pres-dun-logement-francilien-sur-deux-bientot-interdit-a-la-location/>

(2) 23678 logements sociaux ont été rénovés avec des aides de l'État sur la période 2021-2023.



### LE RETOUR DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

La plupart des collectivités répondantes déclarent avoir déployé des actions de sensibilisation et d'accompagnement (60 et 50 %), des aides complémentaires à celles de l'Anah (39 %) ou des initiatives pour accompagner la montée en compétences des filières (37 %).

Selon leurs compétences, les collectivités considèrent comme prioritaires:

- la communication et la sensibilisation,
- la structuration locale de l'accompagnement,
- Le financement des projets

de rénovation par des aides complémentaires,  
• Le soutien de la filière.

La rénovation de leur propre parc n'est pas un levier majeur pour elles.

### LES LEVIERS À ENJEUX

- Soutenir la filière en portant et accompagnant des projets de rénovation ambitieux
- Sensibiliser, accompagner et inciter les administrés à porter des projets de rénovation
- Pérenniser et développer les synergies entre les parties prenantes

### DÉROULÉ DES DÉBATS

Les réunions départementales de la COP régionale (78, 91, 92, 94 et 95) ont abordé le sujet du logement, ce qui démontre de fortes attentes sur le sujet. De plus, le débat régional Logement s'est déroulé le 8 octobre 2024, dans le cadre du comité régional de l'habitat et de l'hébergement.



Alors que les besoins restent néanmoins importants, les débats ont permis d'identifier plusieurs freins opérationnels, exigeant d'augmenter les moyens humains et financiers, mais également d'assurer une meilleure mise en réseau entre les parties prenantes

Conjointement aux objectifs formalisés dans les principaux schémas directeurs, la présente feuille de route propose donc un ensemble de mesures pour structurer la politique de rénovation de l'habitat au niveau régional et infrarégional, en intervenant sur :

- la production des données nécessaires à l'identification des besoins;
- la structuration du financement et de l'accompagnement proposé;
- et l'accompagnement des filières.



## LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 9: **SOBRIÉTÉ ET ISOLATION**

### LEVIER RÉGIONAL 1

#### Outils les collectivités pour améliorer la connaissance sur l'état du parc

Alors que la rénovation énergétique exige de recenser des informations diverses sur la performance du parc ainsi que les caractéristiques du bâti et de son occupation, le recensement et la maîtrise de la donnée a été unanimement identifiée comme le premier levier d'action pour porter des politiques de rénovation ambitieuses.

Conjointement aux études pré-opérationnelles qui peuvent être commandées dans le cadre d'une opération programmée, plusieurs outils ont été développés pour identifier les passoires énergétiques au sein du parc de résidences; mais leur prise en main varie entre les différents acteurs,

#### Principaux freins identifiés:

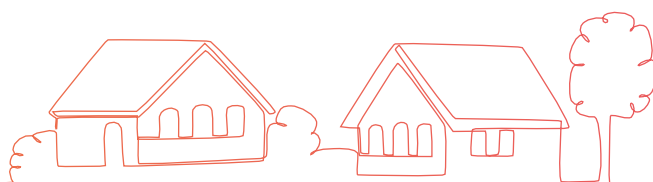
- > Des données qui restent partielles
- > Une exploitation peu systématisée des outils existants
- > Une gouvernance qui reste fragmentée

et il ressort que les politiques d'amélioration de l'habitat restent encore à outiller pour mutualiser et harmoniser les méthodes d'exploitation des données.

Afin de produire un diagnostic fiable et pertinent, au niveau des territoires, il est prioritaire de travailler à l'identification des outils pour affiner la connaissance sur le bâti et l'occupation au sein des différents parcs – par le biais d'observatoires locaux et régionaux dédiés, à même de produire et d'exploiter des données de contexte et de suivi pour objectiver la situation du parc et les projets de rénovation qui y sont déployés.

#### Principaux moteurs identifiés:

- > Des contraintes réglementaires favorables au recensement des données
- > Un développement progressif de solutions unifiées
- > Un élargissement des enquêtes et des études
- > Un pilotage en voie de consolidation



# BÂTI RÉSIDENTIEL

## Feuille de route

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur                                      | Exemples inspirants   |
|--|--|---|
| Consolider le suivi régional de la rénovation énergétique du parc francilien   | DRIHL/DRIEAT   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le déploiement des Observatoires locaux de l'habitat et du foncier (OHF)</li> <li>• Développer des conventions pour le partage de données entre les principaux acteurs de l'habitat et financeurs de la rénovation</li> <li>• Consolider et valoriser les outils pour le suivi local de la performance énergétique du parc et des projets de rénovation</li> </ul> |
| Systematiser les études locales pour cibler le parc à accompagner  | UD/DDT<br>Collectivités locales                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'une étude sur le parc privé afin de rendre l'action départementale plus efficiente en matière de rénovation énergétique et de lutte contre la précarité.</li> </ul>  |
| Actions de sensibilisation des propriétaires privés à l'intérêt de disposer de documents de gestion durable (intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique) et sur l'obligation d'être doté d'un plan simple de gestion pour les forêts de 20 ha ou plus. Ces documents de gestion durable (DGD) sont nécessaires à l'obtention des aides du renouvellement forestier | État, acteurs de la filière, réseaux des partenaires | Témoignages de propriétaires forestiers; éclairage d'experts  |



### LEVIER RÉGIONAL 2

#### Structurer l'accompagnement des bénéficiaires

Alors qu'elles permettent d'inciter les ménages et les acteurs locaux de l'habitat à porter les projets de rénovation qui permettront la décarbonation du secteur résidentiel, le déploiement d'aides et d'une offre de conseil à la définition du projet de rénovation est également indispensable pour élaborer une politique de rénovation cohérente.

À ce jour, la structuration globale du conseil et de l'accompagnement à la rénovation est consolidée, avec des moyens financiers importants et une offre de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui s'adapte progressivement à la diversité des besoins; mais force est de constater

que certains pans du parc francilien restent encore peu mobilisés, dans la mesure où l'offre d'accompagnement des projets de rénovation reste encore méconnue, inefficace et peu attractive – favorisant l'attentisme ou le recours à d'autres stratégies d'amélioration moins performantes.

Pour répondre à ce problème, un travail important doit être fait pour rendre les parcours plus attractifs, cohérents et accessibles, en déployant une offre de préfinancement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage attractive, et en enclenchant une démarche d'aller vers à même de sensibiliser et d'accompagner les publics éloignés de la rénovation.

#### Principaux freins identifiés

- > Une offre trop souvent méconnue ou négligée
- > Une offre qui reste fragmentée et inefficace
- > Une offre dont l'attractivité reste à consolider

#### Principaux moteurs identifiés

- > Une couverture importante
- > Une offre d'accompagnement diversifiée
- > Des synergies complémentaires entre les acteurs du secteur

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur  | Exemples inspirants   |
|---|--|---|
| Accompagner le développement des actions de communication à l'échelle des bassins de vie  | UD/DDT<br>Collectivités locales                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le développement d'actions pour la formation des syndicats et des conseils syndicaux à la rénovation énergétique</li> <li>• Accompagner l'organisation de webinaires, de retours d'expériences et d'actions de communication adaptées au type de parc à rénover, notamment en copropriété</li> <li>• Renforcer l'aller-vers en mettant en place des permanences mobiles, à même de sensibiliser les habitants des zones rurales ou mal desservies</li> </ul> |
| Accompagner le développement des aides locales et des solutions de préfinancement (notamment les prêts collectifs en copropriété) | DRIHL<br>UD/DDT<br>Collectivités locales               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le développement de solutions en matière de préfinancement des travaux pour faciliter le passage à l'acte (avancement de subventions, tiers-financier, etc.)</li> <li>• Accompagner le développement des aides locales pour les projets de rénovation qui ne permettent pas d'atteindre un gain de 35 % (notamment pour les projets en centre-ville ancien)</li> </ul>   |
| Déployer un COPIL départemental contre la précarité énergétique   | UD/DDT<br>Collectivités locales<br>Opérateurs associés | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un retour d'expériences du programme SLIME déployé sur certains territoires et l'élargir sur les autres territoires</li> </ul>  |
| Accompagner les bailleurs dans la définition de leur stratégie de rénovation  | DRIHL<br>UD/DDT  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les bailleurs dans l'élaboration de leur PSSD</li> <li>• Accompagner les bailleurs et les opérateurs gestionnaires dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du parc de logement adapté</li> </ul>  |



### LEVIER RÉGIONAL 3

#### Accompagner la montée en compétences des filières

Alors que les rénovations performantes exigent un savoir-faire important en termes d'ingénierie technique et financière, l'accompagnement de la filière conditionne également la capacité à porter les ambitions fixées par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

La région-capitale s'est dotée d'une offre de service et d'une offre de formations pertinente; mais sachant que la massification demande une démultiplication des expertises, qu'elle complexifie le contrôle et le suivi des travaux, et

qu'elle rencontre également des problèmes exogènes propres à la gouvernance des projets de rénovation et aux contraintes urbanistiques, l'accompagnement reste une priorité.

Pour répondre aux besoins des différentes filières, un travail doit être porté au niveau régional et local pour appuyer la formation, favoriser les initiatives ambitieuses et faciliter le portage des opérations, par le biais de rencontres thématiques, mais également d'espaces dédiés au niveau du territoire.

#### Principaux freins identifiés

- > Des besoins de formation qui restent importants
- > Des mécanismes de contrôle qui restent insuffisants
- > Des freins exogènes qui limitent le potentiel de rénovation d'habitat

#### Principaux moteurs/opportunités identifiés

- > Une densité importante de professionnels
- > Une offre de formation et de certification qui se consolide
- > Des projets innovants en voie d'expérimentation

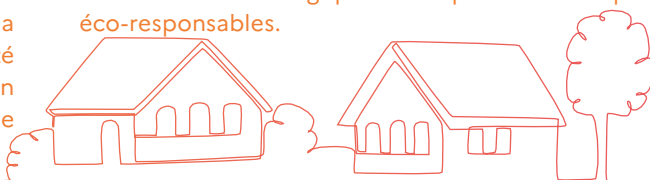
| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur | Exemples inspirants  |
|--|-----------------|--|
| Accompagner et suivre le déploiement des espaces destinés à l'orientation et la coordination des filières (maisons de l'habitat, etc.)             | UD/DDT          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et suivre les actions pour favoriser la montée en compétences de la filière en matière de patrimoine</li> <li>• Accompagner et suivre le déploiement des chartes et des référentiels favorisant les démarches vertueuses (biosourcé)</li> </ul>   |
| Organiser des cycles de rencontres régionaux avec les acteurs de la rénovation énergétique, notamment pour accélérer l'intervention en copropriété |                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des partenariats avec la CAPEB et la chambre des métiers, pour organiser des événements entre professionnels et favoriser la rénovation performante (notamment en copropriété)</li> <li>• Accompagner et suivre le déploiement d'actions pour accélérer la formation et la certification des artisans (Ekopolis, Dorémi, Pro'RENO, OSCAR, etc.)</li> </ul> |

#### Projets issus de la plateforme COP IDF

> **Pro'RENO (Agence Qualité Construction).** Développé pour outiller les acteurs de la construction dans leurs projets de rénovation énergétique, la plateforme Pro'RENO est un centre de ressources gratuites, accessible en ligne. elle s'adresse aux professionnels du bâtiment avec la vocation de les accompagner dans leurs pratiques quotidiennes sur les chantiers de rénovation énergétique. Riche de plus de 800 outils pratiques, Pro'RENO intègre un moteur de recherche optimisé pour identifier rapidement la bonne ressource en fonction de son métier et de son besoin.

> **ÉCOGIE (Département de la Seine-Saint-Denis).** Afin de « renforcer le confort thermique en Seine-Saint-Denis via l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique », le département a lancé à l'été 2023 son service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

nommé ÉCOGIE. Le dispositif a pour ambition de massifier le repérage et l'orientation des ménages en situation de précarité énergétique, en proposant un diagnostic du logement et des conseils personnalisés aux ménages repérés (modulés en fonction de l'évaluation des besoins), et en mobilisant un fonds d'aide aux petits travaux à même de diminuer leurs factures d'énergie et d'améliorer le confort thermique du logement. Par ailleurs, le département propose un dispositif de co-financement, le Chèque Habitat Écologique et Citoyen (CHEC), qui soutient les copropriétés et bailleurs sociaux dans leurs initiatives d'amélioration du cadre de vie en faveur de la transition écologique et le déploiement des pratiques éco-responsables.



# MIEUX PRODUIRE

Pour améliorer le cadre de vie dans les locaux tertiaires (confort d'été, économie d'énergie), le dispositif éco-énergie tertiaire impose aux locaux de plus de 1000 m<sup>2</sup> la réduction de leur consommation d'énergie finale, ainsi qu'un reporting annuel dans la plateforme OPERAT, qui permet de mesurer les progrès accomplis en termes d'économie d'énergie. La réduction des consommations d'énergie peut se faire soit en valeur relative (baisse de 40 % d'ici 2030 par rapport à une année de référence prise entre 2010 et 2019, puis 50 % en 2040 et 60 % en 2050), soit en atteignant des valeurs absolues définies par typologie de tertiaire. Ceci a permis d'initier une dynamique positive sur le secteur, à accélérer fortement toutefois pour atteindre les objectifs de décarbonation visés.

Notons également que le décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 interdit à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 l'installation de chaudières fioul dans le résidentiel comme dans le tertiaire.

En outre, la RE2020 limite progressivement la possibilité d'installer des chaudières gaz dans le tertiaire neuf.

# Bâti tertiaire



## OBJECTIFS DU SECTEUR

- Sobriété et isolation des bâtiments **2207 KTCO<sub>2</sub>**
- Changement de chaudière gaz **896 KTCO<sub>2</sub>**
- Changement de chaudière fioul **566 KTCO<sub>2</sub>**

## CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France concentre 260 millions m<sup>2</sup> de surfaces à usage tertiaire, ce qui représente environ 1/4 des surfaces tertiaires françaises.

**26 %** des surfaces correspondent à des bureaux dont la consommation énergétique représente 33 % de celle du secteur. **27 %** sont des établissements d'enseignement (source: BATISTATO).

**18 %** En 2021, les émissions de GES du secteur représentaient 6851,5 ktCO<sub>2</sub>e, soit 18 % des émissions de la région (source: Airparif pour le ROSE).

**30 %** Les consommations du secteur en 2021 (53087 TWh en climat réel) représentaient 30 % des consommations énergétiques de l'Île-de-France.

## TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

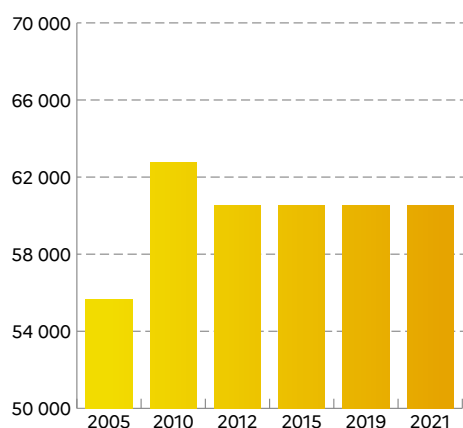
Entre 2005 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre du secteur ont baissé de 356 ktCO<sub>2</sub>e (- 22,25 ktCO<sub>2</sub>e/an). Dans le même temps, les consommations d'énergie ont augmenté de 53623 GWh à 56723 GWh.

L'objectif visé par la sobriété et l'isolation des bâtiments du secteur correspond à une baisse de 34 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030. Il prend l'hypothèse d'une bonne application du décret tertiaire pour les locaux assujettis. Il est ambitieux par rapport à la tendance observée sur la région ces dernières années mais la réglementation est adaptée à l'objectif.

L'objectif de remplacement des chaudières au fioul est aligné sur la réglementation visant à leur suppression (interdiction d'installation de chaudières fioul neuves depuis 2022).

L'objectif de remplacement des chaudières gaz vise une baisse de 65 % de la consommation de gaz du secteur tertiaire ce qui suppose d'inverser la tendance observée.

CONSOMMATIONS FINALES D'ÉNERGIE  
DU SECTEUR TERTIAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE  
(GWH)



Source : Batistato



## LE RETOUR DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Toutes les collectivités estiment les actions sur les bâtiments publics (mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics et rénovation du parc de bâtiments publics) comme pertinentes et étant de leur ressort. De nombreuses collectivités citent

des opérations de construction neuve ou réhabilitation exemplaire sur leur propre parc : démarche Bâtiment Durable Francilien, labellisation HQE, réemploi ou utilisation de matériaux biosourcés.

Le questionnaire de consultation n'a pas permis de distinguer le résidentiel du tertiaire pour les autres actions (soutien à la rénovation, changement d'équipement, communication...)

### LES LEVIERS À ENJEUX

L'enjeu est d'agir sur le parc existant et sur le patrimoine propre aux collectivités.

- L'isolation des bâtiments
- Le changement de chauffage au gaz

Préalable : connaître son parc immobilier tertiaire

### DÉROULÉ DES DÉBATS

Les réunions départementales de la COP régionale (75, 78, 92) ont abordé le sujet du tertiaire, ce qui démontre de fortes attentes sur le sujet dans les départements concernés par un parc important d'actifs tertiaires. De plus, le débat régional Tertiaire s'est déroulé le 12 novembre 2024, à la préfecture de région, réunissant 50 participants.

La feuille de route ci-dessous constitue la synthèse des priorités d'actions issues des débats.



Un enjeu fort du secteur est la bonne application du Dispositif Éco Énergie Tertiaire couplée à des actions de décarbonation des sources d'énergie. La feuille de route régionale se propose de décliner 18 actions prioritaires répondant aux trois leviers de la planification identifiés sur cette thématique.



## LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 12: SOBRIÉTÉ ET ISOLATION DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

### LEVIER RÉGIONAL 1

#### Sobriété sur le parc tertiaire public

##### Principaux freins identifiés

- > Résistance au changement des utilisateurs de bâtiments
- > Manque de connaissance des consommations
- > Manque d'effectifs pour gérer la maintenance, les réglages, la sensibilisation...

##### Principaux moteurs identifiés

- > Gains financiers par les économies d'énergie générées
- > Exemplarité, communication positive de la collectivité
- > Donne du sens

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur                                      | Exemples inspirants   |
|---|--|---|
| Participer à des challenges sur les économies d'énergie pour motiver les agents et usagers  | Collectivités gestionnaires de parc immobilier, État | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concours Cube S, Cube École, Cube collectivités</li> <li>• Accompagnement du Cerema pour les concours Cube S et Cube École</li> <li>• La Préfecture d'Île-de-France a obtenu la médaille d'argent au concours national CUBE Etat 2023-2024 dans la catégorie bâtiments de plus de 5000 m<sup>2</sup>: l'effort collectif des agents a permis une économie d'énergie de 23,3 % et une réduction de 22 % des émissions de GES</li> </ul> |
| Organiser un codéveloppement des collectivités gestionnaires de parc immobilier (EPT, communes) pour partager les bonnes pratiques et s'entraider, faire connaître ce qui se fait | Collectivités  |   |
| Affecter du personnel à la sobriété dans les bâtiments  | Collectivités gestionnaires de parc immobilier, État | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La ville de Paris a mis en place un réseau de référents sobriétés pour faire une sensibilisation locale et adaptée</li> <li>• La ville de Sceaux s'est dotée d'un poste d'économe de flux, qui réalise le suivi des indicateurs et déploie des actions d'économie d'énergie</li> </ul>   |



### LEVIER RÉGIONAL 2

#### Rénovation du parc tertiaire public

##### Principaux freins identifiés

- > Difficultés budgétaires à réaliser des rénovations performantes
- > Développer la compétence et l'expertise en maîtrise d'ouvrage au sein des collectivités
- > Améliorer la connaissance du parc immobilier
- > Besoin de montée en compétences sur la rénovation globale au sein de la filière

##### Principaux moteurs identifiés

- > Des aides existent
- > Des bâtiments rénovés renforcent l'attractivité du territoire.
- > Le décret tertiaire et le décret BACS constituent un levier majeur pour enclencher la rénovation du parc

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur                                      | Exemples inspirants  |
|---|--|--|
| Adopter une stratégie de gestion patrimoniale en mobilisant les conseils en amont | Collectivités gestionnaires de parc immobilier, État | <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) met à disposition et finance des outils d'aide à la décision pour développer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics.</li> <li>• Les ALECs (Agences Locales de l'Énergie et du Climat) accompagnent les collectivités dans la maîtrise des consommations d'énergie de leur patrimoine bâti.</li> <li>• La Banque de Territoire propose aux collectivités « PrioRéno », un outil gratuit de visualisation cartographique de leur parc bâti pour aider à établir un plan de rénovation énergétique.</li> <li>• Rénovation du théâtre des Louvrais porté par la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise (CACP)</li> </ul> |
| Recourir aux solutions de financement dédiées en prêts long terme et courts terme | Collectivités gestionnaires de parc immobilier       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Banque des Territoires propose des solutions de financement dédiées à la rénovation énergétique, et notamment le dispositif Intracting</li> <li>• La banque des Territoires, avec le programme EduRenov, propose une offre d'accompagnement et de financement des rénovations d'écoles avec une ambition de 40 % d'économies d'énergie</li> </ul>  |
| Mutualiser les moyens techniques et humains entre collectivités                   | Intercommunalités                                    | Système de gestion de l'énergie mis à disposition des communes par la métropole du Grand Paris, conseiller en énergie partagée, économes de flux, architectes...   |



### LEVIER RÉGIONAL 3

#### Performance énergétique dans les documents d'urbanisme et de planification

##### Principaux freins identifiés

- > Coût des travaux pour les acteurs privés
- > Mise en contradiction d'enjeux différents (par exemple, préservation du patrimoine et rénovation énergétique)

##### Principaux moteurs identifiés

- > Répondre aux objectifs de bilan carbone de la ville/ du territoire
- > Opportunité de réfléchir à la conciliation entre rénovation et préservation du bâti.
- > Mobiliser les services « Économie » des collectivités pour leur connaissance des acteurs

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur                           | Exemples inspirants   |
|--|---|---|
| Mettre en œuvre de chartes aménageur-constructeur ou promoteur, en lien avec le PLU, négociées entre les collectivités et les acteurs privés, qui permettent de promouvoir des dispositifs de performance énergétique et d'aboutir à des projets plus vertueux | Collectivités et aménageurs ou promoteurs |   |
| Former les instructeurs des permis de construire aux enjeux de la transition énergétique et aux obligations du Code de la Construction et de l'Habitat vérifiables au moment de l'instruction du Permis de Construire  | Collectivités                             |   |
| Mettre en œuvre un Projet Urbain Partenarial (PUP): nouveau mécanisme d'aménagement  | Collectivités et aménageurs               | PUP bas carbone de la métropole de Bordeaux: monétisation des gains carbone déductibles des participations financières de l'opérateur |



### LEVIER RÉGIONAL 4

#### Sensibilisation/accompagnement renforcé et ciblé des acteurs tertiaires à la baisse des consommations et à la rénovation énergétique

##### Principaux freins identifiés

- > Comment faire appliquer et accepter les mesures de sobriété par les salariés? Acceptabilité de la sobriété / Compréhension du pourquoi
- > Coûts importants de la rénovation dans un contexte de forte vacance dans le tertiaire depuis la crise COVID (faible demande donc risque financier accru)
- > Manque de connaissance des financements démarches administratives complexes pour l'accès aux aides
- > Pour les collectivités, problème de connaissance des acteurs, manque de moyen et priorisation des actions vers l'habitat et leurs propres bâtiments
- > Effet rebond si on rénove sans changer de comportement

##### Principaux moteurs identifiés

- > Améliorer sa connaissance du parc tertiaire et de ses consommations.
- > S'appuyer sur les acteurs locaux existants (ALEC, DRIEAT...) pour acculturer les acteurs tertiaires à la sobriété et à la rénovation énergétique
- > S'appuyer sur les actes à retour sur investissement (ROI) immédiat et rapide
- > Embarquer le confort d'été et l'adaptation au changement climatique dans les projets de rénovation

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur             | Exemples inspirants   |
|---|-----------------------------|---|
| Renforcer l'utilisation des franchises de loyer, qui permettent de réduire temporairement les loyers pour aider les locataires à investir dans des aménagements, et inciter les propriétaires à offrir ces franchises en contrepartie des investissements réalisés par les locataires   | Bailleurs publics et privés | La Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) rénove ses locaux d'activités en concertation avec les occupants et discute avec les entreprises prêtes à partager leurs données économiques sur d'éventuelles aides ou franchise de loyer   |
| Réformer la réglementation des baux commerciaux pour revoir les responsabilités ente locataire et propriétaire et favoriser une collaboration, notamment pour les travaux d'efficacité énergétique. Par exemple les propriétaires pré-financent certains travaux, comme l'amélioration de l'éclairage, et se remboursent grâce aux économies d'énergie réalisées, et où les « baux verts » sont favorisés | État                        |   |
| Accompagner les commerces pour réduire leurs consommations d'énergie  | Communes, EPCI              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• France Nature Environnement propose la charte et le macaron « Chauve-Souris », pour valoriser les commerces qui choisissent d'éteindre les vitrines, enseignes et éclairages aux horaires de fermeture et n'installent pas d'écran vidéo publicitaire.</li> <li>• La ville de Paris a développé un site internet ("Paris commerces énergie") pour accompagner les commerces à mieux appréhender leurs consommations d'énergie</li> </ul> |





### LEVIERS PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 13 ET 14: CHANGEMENT DES CHAUDIÈRES FIOUL ET GAZ

#### LEVIER RÉGIONAL 5

#### Sensibilisation/accompagnement renforcé et ciblé des acteurs tertiaires au changement d'énergie

##### Principaux freins identifiés

- > Besoin de financement et durée des travaux longue
- > Pouvoir d'influence limité sur les choix énergétiques des acteurs tertiaires privés

##### Principaux moteurs identifiés

- > Amélioration de l'image de marque et de la valeur immobilière
- > Diminution de la facture énergétique et amélioration du confort

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur                      | Exemples inspirants   |
|--|--------------------------------------|---|
| Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant des opérations réussies:   | État, Ekopolis, AREC, EPCI, ALECs... | Musée de Vicq (78): géothermique avec 20 puits de 150 m de profondeur |
| Développer un réseau d'animateurs chaleur renouvelable                             | Collectivités, ADEME                 | Appel à projet de l'ADEME Île-de-France                               |
| Utiliser les programmes « Actions Cœur de Ville » pour agir sur le tertiaire privé | Collectivités                        |   |

#### LEVIER RÉGIONAL 6

#### Changement des chaudières fioul ou gaz de la collectivité par des systèmes décarbonés

##### Principaux freins identifiés

- > Manque d'ingénierie (interne et externe) pour identifier les bonnes solutions de remplacement
- > Coût du changement d'énergie, dont la rentabilité dépend des coûts de l'énergie
- > Méconnaissance des aides
- > Action non visible, pas de co-bénéfices pour les occupants.

##### Principaux moteurs identifiés

- > Rentabilité d'un changement de chaudière (retour sur investissement possible)
- > Potentiel géothermique fort de l'Île-de-France, mais également en gaz vert, et une forte densité de réseaux de chaleur
- > Aides à mobiliser: Fonds vert, fonds chaleur, CEE

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur                                | Exemples inspirants  |
|--|--|--|
| Faire connaître toutes les solutions possibles et les exemples réussis   | Tous types d'acteurs                           | Enerchoix de l'ADEME Île de France   |
| Créer une société d'économie mixte (SEM) dédiée aux énergies décarbonées | Collectivités, acteurs privés                  | SEM Essonne Énergie  |
| Installer des systèmes thermodynamiques de type pompe à chaleur (PAC)    | Collectivités gestionnaires de parc immobilier | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pile combustible tri-génération 100 kW électrique, alimentée en gaz vert à Jouy-en-Josas.</li> <li>• AC géothermique à Grands Puits pour les bâtiments communaux</li> </ul> |



### Autres projets remontés lors de la consultation des parties prenantes sur la plateforme

#### Sur la décarbonation des équipements:

- > Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne: accompagner les communes pour identifier leurs chaudières fioul et proposer des solutions de remplacement (5 chaudières par an dans les communes rurales).
- > Conseil départemental des Yvelines: mutualiser les études et l'accès aux aides des communes rurales pour remplacer leurs chaudières fioul.

#### Sur la sobriété et l'isolation:

- > 10 contributions de GRDF: accompagnement des établissements scolaires pour baisser leurs consommations, exemples d'installations de productions de chaleur innovantes (pour du tertiaire comme pour du logement): tri-génération gaz et pile à combustible, PAC hybrides, PAC électriques et cogénération, chaufferie vapeur, Groupe électrogène gaz (au lieu du fioul).
- > L'Agence Qualité construction met en ligne des ressources techniques gratuites sur la rénovation énergétique pour les professionnels du bâtiment (<https://www.proreno.fr>).
- > L'ALEC POLD organise une formation des professionnels du bâtiment aux bonnes pratiques de la rénovation grâce à un partenariat avec le CFA BTP de Rueil-Malmaison.
- > BTP 77 services anime un club « Entreprise Bâtiment Intelligent » pour leur permettre de proposer une offre de solutions de management et pilotage énergétique.
- > EDF et La Poste Immobilier ont créé une co-entreprise pour concevoir et mettre en œuvre un programme de travaux énergétiques sur le patrimoine immobilier de La Poste.
- > Des collectivités présentent les projets de rénovation de leurs bâtiments (Maurepas, Vaucresson, Massy, conseil départemental de Seine Saint Denis avec un MPGP pour 5 collèges, communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Asnières avec un MPGP pour ses 72 bâtiments communaux).



# MIEUX PRODUIRE

L'Île-de-France reste largement dépendante sur le plan énergétique, 86 % de l'énergie finale qu'elle consomme chaque année étant importée. Si l'un des objectifs majeurs de la région est bien de diminuer ses consommations, le développement de la production d'énergies renouvelables ou de récupération (qui représente actuellement 10 % de la production locale) constitue également un levier incontournable pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. D'autant plus que la région possède de nombreux atouts encore sous-estimés et sous-exploités. Sa petite taille et la densité de sa population offrent un terrain favorable pour le développement de réseaux de chaleur, pouvant être alimentés par l'incroyable source de chaleur géothermale des aquifères franciliens, en particulier l'aquifère du Dogge). Par ailleurs, les toitures franciliennes représentent des surfaces propices à l'installation de panneaux photovoltaïques.

# Énergie

© Laurent Mignaux/Terra

© Laurent Mignaux/Terra

© Manuël Bouquet/Terra

## OBJECTIFS DU SECTEUR

• Réseaux de chaleur  
1916 KTCO<sub>2</sub>

• Électricité ENR  
249 KTCO<sub>2</sub>

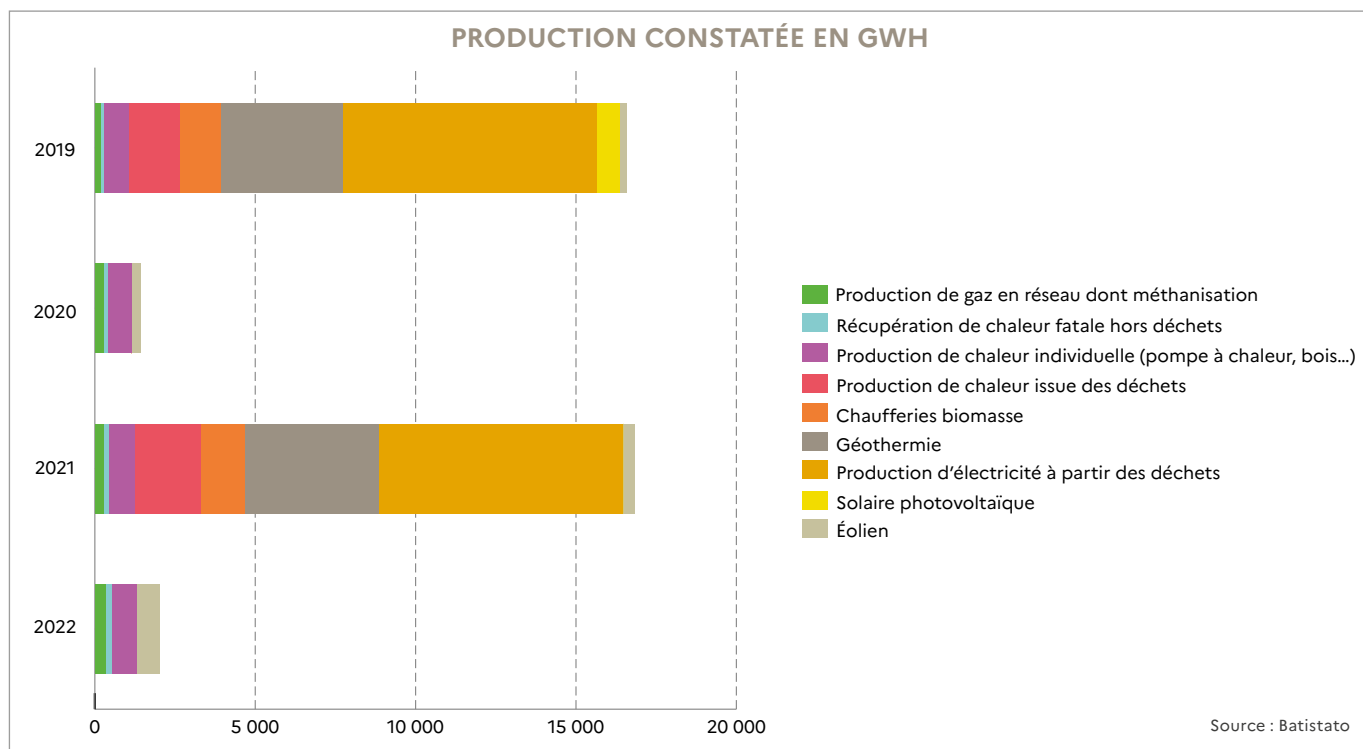
• Biogaz  
247 KTCO<sub>2</sub>

## CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

**10 %** La part de la consommation énergétique de la région produite par des énergies renouvelables et de récupération.

**136** réseaux de chaleur et de froid sont exploités sur la région, alimentés à plus de 50 % par des énergies renouvelables et de récupération.

**x 3** La production d'électricité par du photovoltaïque a été multipliée par 3 entre 2017 et 2022 mais reste faible par rapport aux autres régions françaises.



## TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

L'objectif visé pour le secteur Énergie implique de multiplier le rythme annuel moyen de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur constaté entre 2005 et 2019 par 47 entre 2019 et 2030.

L'effort demandé porte en grande partie sur les réseaux de chaleur. L'objectif implique de verdir la plupart des réseaux, existants et futurs, en visant pour 2030 un mix à plus de 75 % d'ENRR (contre 55,3 % en 2022). Cela représente une émission directe en CO<sub>2</sub> de 60 g/kWh produit, contre une moyenne de 136 g/kWh produit en 2022. 50 réseaux (sur 136) alimentés à moins de 50 % par des énergies renouvelables

et de récupération (ENRR) sont à verdir. Le taux d'ENRR des nouveaux réseaux devrait être supérieur à 80 %.

Pour la production d'électricité renouvelable, est visée une production de 2,5 TWh en 2030, contre 1,4 TWh en 2019. À titre d'exemple, une telle augmentation de production, couverte seulement par des panneaux photovoltaïques, consisterait à recouvrir 1,3 fois la surface utile des toits de Paris (2 500 ha). Cela implique également que le rythme futur de déploiement du photovoltaïque soit dix fois supérieur à celui d'aujourd'hui. L'effort est donc très conséquent et doit être accompagné.

### LE RETOUR DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Les collectivités considèrent le levier « réseaux de chaleur » très pertinent, à l'exception des communes rurales et intermédiaires. Beaucoup sont déjà bien engagées sur ce levier.

Elles estiment pertinentes la mise en place des zones d'accélération des

ENR et l'intégration de dispositions dans les documents d'urbanisme. La majorité d'entre elles sont déjà engagées sur ces 2 actions.

Les actions en faveur du biogaz (collecte des biodéchets, communication sur la méthanisation et soutien

financier) sont considérées comme pertinentes. Cependant, la gestion des projets de méthaniseurs est principalement déléguée et l'engagement des collectivités sur ce levier est modéré.

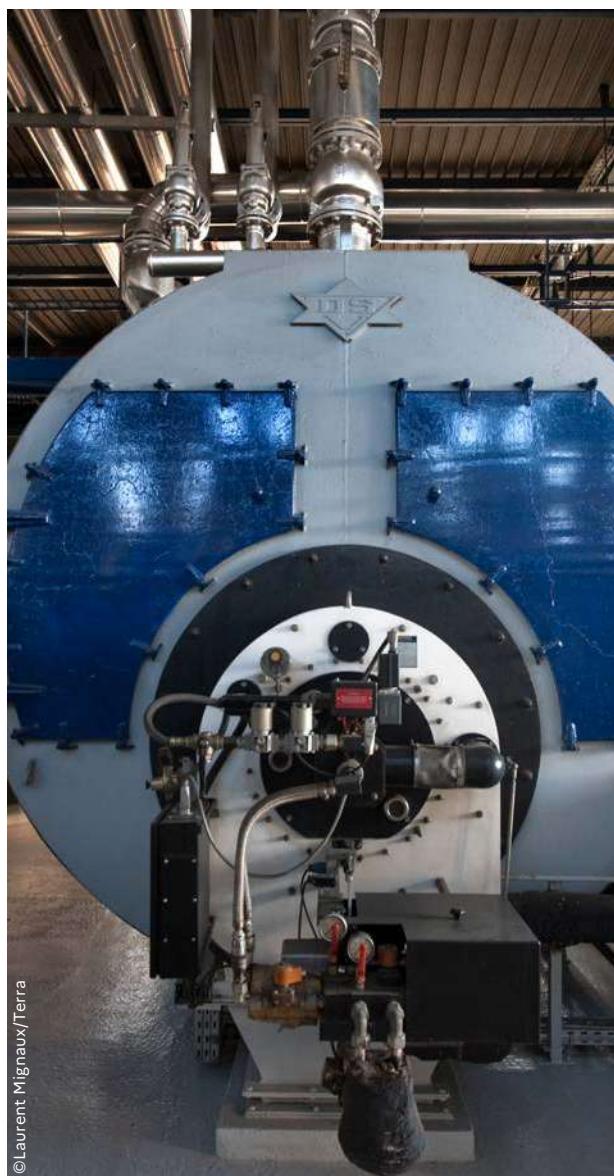
### LES LEVIERS À ENJEUX

- Verdissement et développement des réseaux de chaleur et de froid
  - Le développement du photovoltaïque en toiture et sur ombrières de parking par l'incitation pour le parc privé et l'équipement de bâtiments publics.

### DÉROULÉ DES DÉBATS

Les réunions départementales de la COP régionale (77, 78, 91, 92, 93 et 95) ont abordé le sujet de l'énergie, ce qui démontre de fortes attentes sur le sujet. De plus, le débat régional Énergie s'est déroulé le 19 novembre 2024, à la préfecture de région, réunissant 70 personnes. Ce dernier a porté sur les thématiques prioritaires de la chaleur renouvelable et du photovoltaïque.

La feuille de route ci-après constitue la synthèse des priorités d'actions issues des débats.



*Si l'un des objectifs majeurs de la région est bien de diminuer ses consommations, le développement de la production d'énergies renouvelables, et notamment de solaire photovoltaïque, est un autre levier incontournable pour atteindre la neutralité carbone nationale à 2050, d'autant plus que la région présente de nombreux atouts encore sous-estimés et sous-exploités.*

*L'exercice de la COP francilienne s'est par ailleurs déroulé en cohérence avec celui de la révision du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).*



### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 15: ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

#### LEVIER RÉGIONAL 1

#### Faciliter l'acceptation et l'aboutissement des projets

##### Principaux freins identifiés

- > Faire connaître les différents acteurs (ALEC/AREC, Les Générateurs, etc.)
- > Fiabilité de certains acteurs: secteur souffrant de multiples arnaques

##### Principaux moteurs identifiés

- > Appui structurant des ALEC dans cette démarche
- > Appui possible sur les documents de planification (Plan Solaire Régionaux / métropolitain, zones d'accélération, SDRIF-E, SRCAE)
- > Acceptabilité des projets portée par la participation citoyenne (développement de l'autoconsommation et appui sur les collectifs citoyens)
- > Image positive de la collectivité porteuse

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur   | Exemples inspirants  |
|--|---|--|
| Création d'un observatoire du photovoltaïque francilien: guichet unique d'aide et d'accompagnement, annuaire de tous les acteurs, centralisation de la connaissance et des outils (portail cartographique, etc.) | Services de l'État, ADEME, collectivités, les Générateurs | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du réseau les Générateurs, webinaire autoconsommation collective</li> <li>• Guide du développement des projets photovoltaïques en Île-de-France (ALEC Paris Ouest La Défense)</li> <li>• Partage des retours d'expérience positifs de projets citoyens (exemple: ferme solaire du Mont Valérien, mine de soleil à Loos-en-Gohelle)</li> </ul> |
| Inclure les citoyens dans les projets EnR et soutenir l'émergence de projets citoyens  | Collectivités   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de forum/atelier auprès du grand public, faire de la pédagogie et de l'information</li> <li>• Le projet de l'école des Essarts / Magny monté par un collectif citoyen (petits projets reproductibles)</li> <li>• Bourse de projets existants pour des investissements citoyens</li> <li>• Énergies partagées</li> </ul>                        |

### LEVIER RÉGIONAL 2

#### Mettre en place des clauses incitatives dans les documents d'aménagement et d'urbanisme

##### Principaux freins identifiés

- > Difficultés à concilier les enjeux : paysage / agriculture / patrimoine / EnR et les surcoûts associés (patrimoine classé, zones d'exclusion dans les parcs naturels régionaux)
- > Absence de règles dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) adaptées techniquement à chaque bâti
- > Absence de doctrine partagée des architectes des bâtiments de France (ABF) sur les solutions techniques pouvant être proposées par les porteurs de projets

##### Principaux moteurs identifiés

- > Appui réglementaire : Loi APER, article 40 (ombrière parking) et article 15 (zones d'accélération des EnR – ZAEEnR-, articulation avec PLU à clarifier), SDRIF-E

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur                        | Exemples inspirants                                     |
|---|--|---|
| Proposer des exemples de clauses dans les règlements des PLU qui concilient le développement des ENR et les enjeux patrimoniaux | Services de l'État, collectivités, ABF | Fiche urbanisme durable du SRCAE (en cours de révision) |

### LEVIER RÉGIONAL 3

#### Développer les projets des collectivités sur leur patrimoine

##### Principaux freins identifiés

- > Perte de places de stationnement lors d'installations de panneaux photovoltaïques sur les ombrières de parking, contraintes liées au risque incendie...
- > Contrainte de l'intégration architecturale (espace protégé / bâtiment remarquable)
- > Poids de la réglementation (assurance, etc.) et des règles administratives (contraintes architecturales et urbanistiques non homogènes);
- > Difficultés à assurer le suivi administratif et la maintenance de l'installation une fois opérationnelle, difficulté à trouver l'équilibre économique et le modèle de portage

##### Principaux moteurs identifiés

- > Surface importante des toits « solarisables » identifiée grâce à MonPotentielSolaire
- > Appui réglementaire avec les ZAEEnR et la loi APER
- > Gain financier via la production électrique pour la collectivité et stabilité du coût de l'énergie (réduction de la dépendance à d'autres types d'énergie)

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur | Exemples inspirants  |
|--|-----------------|--|
| S'appuyer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables pour embarquer les élus et impulser des projets sur son patrimoine | Collectivités   | Centrale photovoltaïque au sol d'Annet-sur-Marne (CC Plaines-et-Monts-de-France) projet photovoltaïque « Les Gabots », développé sur un ancien site de stockage de déchets inertes |





### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 17: RÉSEAUX DE CHALEUR DÉCARBONÉS

#### LEVIER RÉGIONAL 4

Faire connaître aux élus les opportunités de développement du réseau de chaleur par la réalisation et la communication de notes d'opportunité et d'études de faisabilité pour créer de nouveaux réseaux

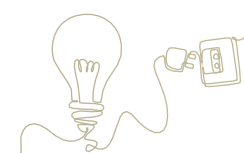
#### Principaux freins identifiés

- > ingénierie technique: développer les compétences dans la chaleur et la distribution
- > ingénierie financière: difficultés liées au portage financier des études
- > acceptabilité par la population: nombreuses contraintes en phase chantier
- > difficultés à assurer l'adéquation du projet à son territoire: la note d'opportunité est limitée au périmètre d'étude, difficulté à mettre en place des projets intercommunaux

#### Principaux moteurs identifiés

- > améliorent la connaissance du potentiel chaleur du territoire et dressent l'état des lieux du patrimoine public et privé
- > elles permettent de diffuser l'information auprès des services et des élus
- > constituent une base de dialogue pour asseoir la collaboration des différents acteurs du territoire
- > facilitent la planification pour les municipalités et leurs EPCI notamment pour le nouveau mandat à venir 2026-2032
- > augmentent la visibilité et l'acceptabilité sur les projets: finance, potentiel, calendrier/planning, partenaires

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur  | Exemples inspirants  |
|---|--|--|
| Réaliser des notes d'opportunité pour la création de réseaux sur l'ensemble de communes franciliennes qui n'en sont pas encore équipées                   | Contrats de chaleur renouvelable territoriaux (CCRT) et nouveaux animateurs chaleur renouvelable financés par l'ADEME, EPCI, syndicats d'énergie, etc. | Notes d'opportunité réalisées par l'Association Amorce dans le cadre de ses « visites à domicile »   |
| Réaliser (ou actualiser le cas échéant) les études sur le développement potentiel de la géothermie à l'échelle départementale pour optimiser la ressource | Conseils départementaux  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude finalisée par le CD92</li> <li>• REX: couplage réseau de chaleur et réseau de froid (La Défense, ville de Levallois)</li> </ul> |



### LEVIER RÉGIONAL 5

**Densifier les réseaux: communiquer, mettre en œuvre le classement automatique et renforcer le suivi des concessions**

#### Principaux freins identifiés

- > ressources: le manque d'énergies renouvelables ou de récupération pour alimenter le réseau de chaleur (risque de baisse du taux ENRR sous 50 % en cas d'augmentation importante des livraisons de chaleur)
- > viabilité économique: un manque d'assurance sur la pérennité des dispositifs (avenir du fonds chaleur, évolution future des prix de l'énergie et en particulier du gaz)
- > réticences au raccordement liées aux craintes de perte de contrôle de son mode de chauffage par les usagers finaux

#### Principaux moteurs identifiés

- > le classement représente une opportunité d'avoir une réflexion globale sur les modes de chauffage et inciter à une meilleure vision sur les projets d'aménagement
- > une communication renforcée par les collectivités autour de leurs réseaux de chaleur
- > une communication et un accompagnement spécifique des copropriétés

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur      | Exemples inspirants  |
|--|----------------------|--|
| Consolider et développer le réseau d'animateurs chaleur renouvelable pour toucher davantage les copropriétés | ADEME, collectivités | Appel à manifestation d'intérêt (AMI). Animateur Chaleur Renouvelable porté par l'ADEME                                      |
| Privilégier le modèle de la Société Publique Locale (SPL) qui permet d'assurer un meilleur suivi des réseaux | Collectivités        | Réseau géothermique de la S.E.E.R qui alimente notamment les communes de Grigny, Viry-Châtillon, Fleury-Mérogis, Ris-Orangis |



### LEVIER RÉGIONAL 6

#### Verdir les réseaux de chaleur

##### Principaux freins identifiés

- > financement: manque de stabilité des dispositifs de financement qui offrent des effets leviers pour les projets, manque de lisibilité sur les subventions, manque de prévisibilité des coûts
- > coût important des investissements (aléas géologiques, creusement des puits de géothermie) puis d'entretien, en particulier sur les réseaux (gaz ou EnR) préexistants à transformer
- > améliorer la coordination entre les acteurs multiples (préfecture, département, région)
- > viabilité du raccordement de la chaleur fatale issue des data centers avec les logements ou une autre structure (proximité des sites)

##### Principaux moteurs identifiés

- > connaissance: la mise à disposition de données France Chaleur Urbaine (FCU), et les études nationales ADEME / BRGM en open data facilitent les projets
- > perspectives économiques: la mutualisation des besoins de certains bâtiments énergivores pour mieux gérer la facture énergétique
- > perspective de confort, de stabilité et d'impact environnemental fortement valorisables
- > in fine, les projets ne sont source que de faibles nuisances à proximité

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur                                       | Exemples inspirants   |
|--|---|---|
| Développer des projets de géothermie profonde  | Collectivités, énergéticiens                          | Grigny, Chesnay-Rocquencourt (travail conclusif avec les ABF, Val d'Europe Agglomération) |
| Valoriser la chaleur fatale de data centers  | Collectivités   | Jouy-en-Josas (entreprise Itrium) ou Plaine Commune                                       |
| Favoriser la mutualisation / collaboration (à l'échelle des bâtiments, des projets et entre plusieurs collectivités) pour obtenir une taille critique nécessaire aux investissements | Société d'économie mixte (SEM) Énergie, Collectivités | Ingénierie mutualisée type SIPPEREC, mise en œuvre de la SEM énergie                      |



### LEVIER RÉGIONAL 7

#### Développer la géothermie de surface là où le raccordement à un réseau de chaleur décarboné est impossible

##### Principaux freins identifiés

- > méconnaissance de ce mode de chauffage (collectivités, copropriétés, bailleurs, services de l'État)
- > faible sortie de chaleur par rapport à la géothermie profonde: potentiel calorifique plus faible, rendements moindres
- > nombre limité de professionnels disponibles

##### Principaux moteurs identifiés

- > potentiel fort de l'Île-de-France même dans les zones peu denses
- > certains équipements peuvent tirer parti de ce potentiel (piscines, écoles, crèches...) même en secteur rural
- > permet de stabiliser le coût de l'énergie par rapport à des énergies fossiles
- > impacts limités (aucun impact paysager, impact sonore minime) favorisant l'acceptabilité des projets

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur   | Exemples inspirants  |
|--|---|--|
| Diffuser la documentation et sensibiliser le grand public et les acteurs du tertiaire local pour améliorer la connaissance de la géothermie de surface | Service de l'État, ADEME, collectivités, Association française des professionnels de la géothermie (AFPG) | Frise chronologique d'un projet de géothermie de surface de A à Z avec les partenaires à associer tout le long d'un projet de géothermie de surface (CYTE). Frise validée par l'ADEME et l'AFPG (cf. DDT des Yvelines) |

#### Projets remontés lors de la consultation des parties prenantes sur la plateforme

- > Promotion de la sobriété énergétique: charte « chauve-souris » de FNE en faveur de la sobriété lumineuse des commerçants, sensibilisation de la CCI auprès des entreprises
- > Favoriser l'essor d'énergies vertes alternatives: création d'un cercle francilien des nouveaux gaz par GRDF, projets de grande envergure de Grandpuits TotalEnergies avec Air Liquide ou d'ADP pour les e-fuels, club H2 régional piloté par l'AREC
- > Méthanisation du fumier équin de 14 centres équestres des Hauts de Seine (GRDF)



# MIEUX PRODUIRE

L'Île-de-France héberge peu de grands sites émetteurs de gaz à effet de serre (GES), son industrie étant davantage diffuse. Son écosystème de recherche et d'innovation dense (universités, centres de recherches, incubateurs, sièges de grands groupes) en fait un fort pourvoyeur de solutions et réponses diverses aux enjeux de décarbonation.

L'Île-de-France est la première région de l'Union européenne pour l'investissement en recherche et développement : 21,3 milliards d'euros sont investis chaque année, soit 39 % du total national.

L'enjeu principal est de mobiliser tous les acteurs industriels et de la chaîne de l'innovation pour cartographier les besoins, mieux sensibiliser et mieux outiller les entreprises.

# Industrie

## OBJECTIFS DU SECTEUR

2241 KTCO<sub>2</sub>



©Arnaud Bouisso/Terra

©Laurent Mignaux/Terra

## CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

En 2021, l'industrie manufacturière représente<sup>(1)</sup> :

> **11 %** des émissions de GES de la région (3893 ktCO<sub>2</sub>eq – scope 1<sup>(2)</sup>) et 8 % en 2019 (3137 ktCO<sub>2</sub>eq – scope 1);

> **12 %** des consommations énergétiques de la région (23 247 GWh en énergie finale);

> **7 %** de l'emploi francilien soit 435 000 emplois.

## TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

La réduction de GES réalisée entre 2005 et 2019 était de -2609 ktCO<sub>2</sub>eq (Scope 1<sup>(3)</sup>), soit -186 ktCO<sub>2</sub>eq/an. Cette dynamique peut être expliquée en partie par la désindustrialisation territoriale.

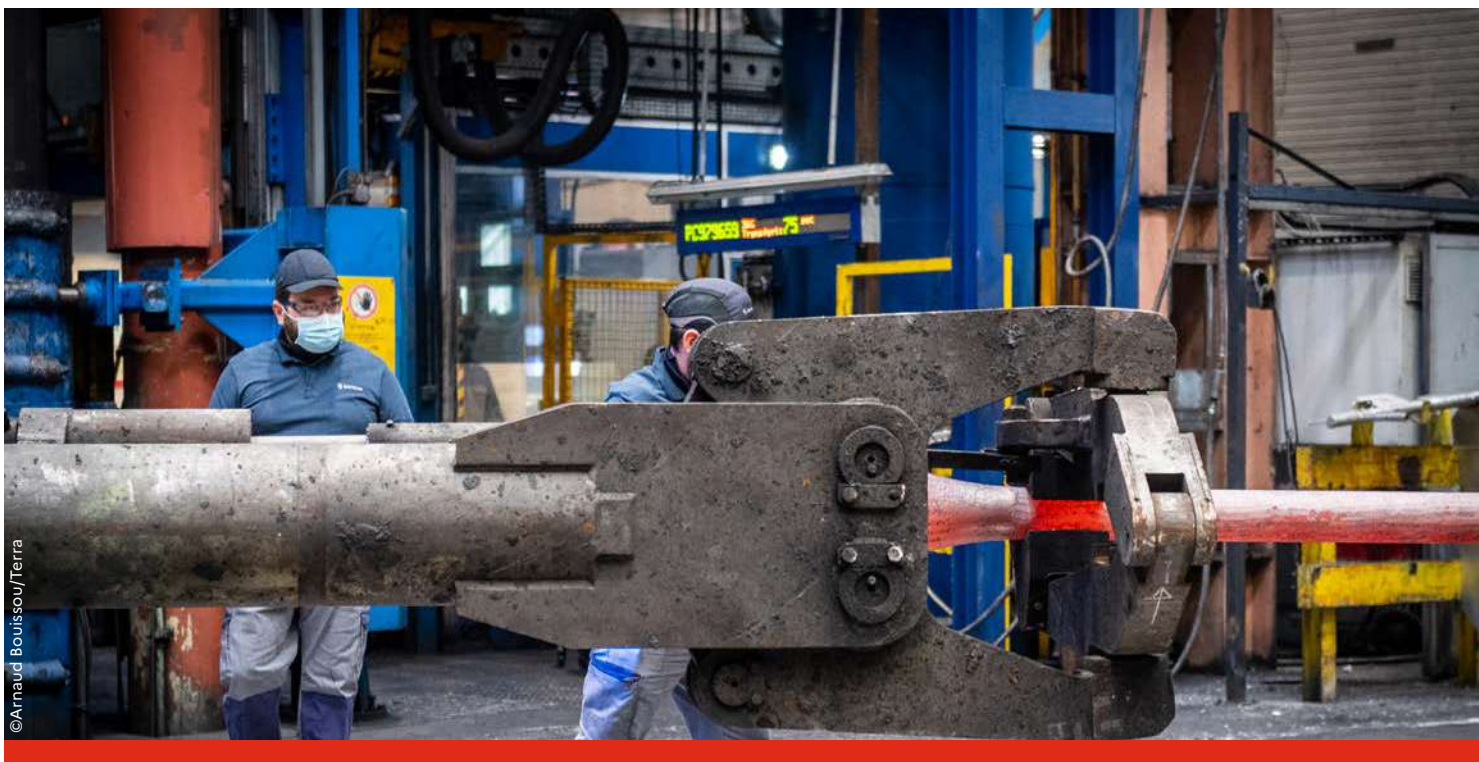
À noter que l'effort à fournir sur la réduction des émissions du secteur industriel est légèrement supérieur à celui fourni depuis 2005.

> **L'objectif de réduction visé entre 2019 et 2030 est de 2241 ktCO<sub>2</sub>eq**, ce qui représente un rythme annuel moyen de réduction de 204 ktCO<sub>2</sub>eq/an.

(1) Tableau de bord - ROSE.

(2) Cartoviz - ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

(3) D'après ROSE IDF, observatoire Climat Air Énergie de l'Île-de-France animé par l'institut Paris Région.



### LE RETOUR DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

L'analyse des leviers et les retours des collectivités démontrent que la décarbonation de l'industrie diffuse est le levier le plus adapté aux spécificités de la région et nécessite

la mise en œuvre de politiques d'accompagnement et d'investissements ayant pour objectif la réduction des consommations énergétiques des entreprises industrielles et

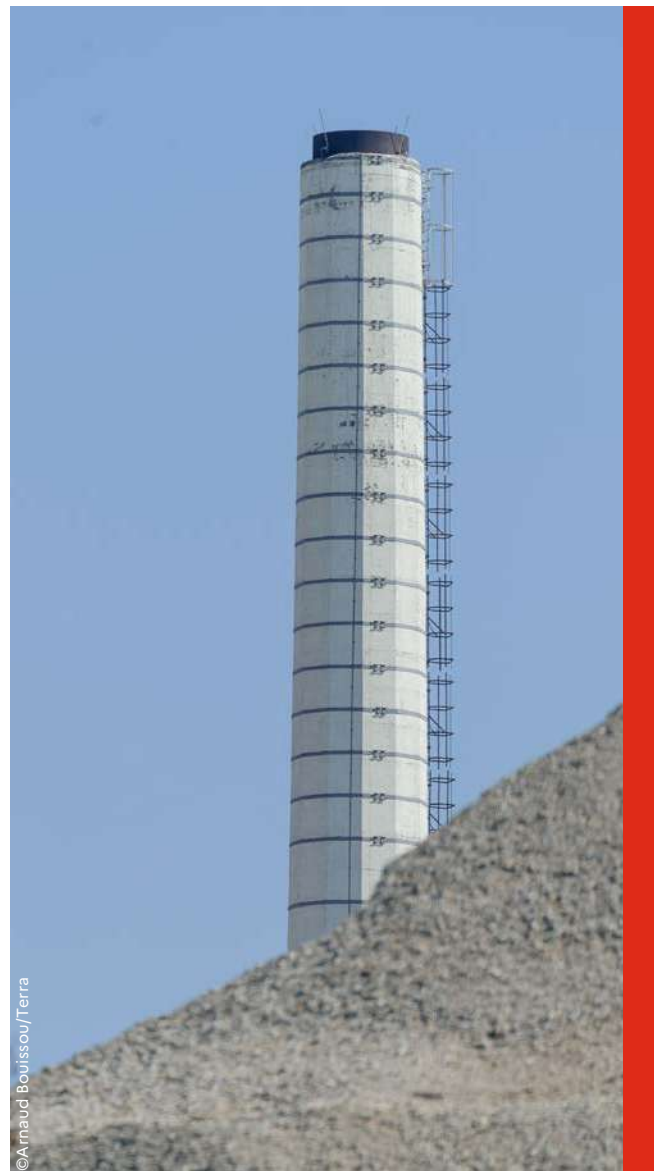
d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire dans l'ensemble de leurs activités.

### LES LEVIERS À ENJEUX

- Efficacité énergétique et matière
- Modification des intrants matières
- Substitution des énergies fossiles
  - Économie circulaire
  - Captage et stockage du CO<sub>2</sub>

### DÉROULÉ DES DÉBATS

Le débat sur l'industrie s'est réalisé dans le groupe de travail « Industrie – Décarbonation Industrielle en Île-de-France » qui s'est tenu le 27 novembre 2024 à la Préfecture de Région et qui a réuni 40 participants dont des acteurs publics, fédérations et entreprises.



La feuille de route ci-dessous constitue la synthèse des priorités d'actions issues de ce débat. Les leviers à enjeux régionaux identifiés par les parties prenantes lors de la consultation ont été discutés pendant les débats.

Les acteurs réunis ont fait émerger l'idée que les actions à mettre en place pour mieux sensibiliser et outiller les entreprises devront permettre d'adresser les enjeux de la sobriété, de l'efficacité des flux de matières et d'énergie et de la décarbonation du mix énergétique.



### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 19: **INDUSTRIE**

#### LEVIER RÉGIONAL 1

#### Sobriété de l'industrie

##### Principaux freins identifiés:

- > Ressources internes des entreprises limitées (temps, humain, formation/compétence)
- > Nécessité d'intervenir tôt dans le processus de transition pour éviter de mettre en place des solutions
  - Mal dimensionnées aux besoins des entreprises
  - Dont les retombées environnementales sont finalement inadaptées
- > Visibilité, lisibilité, connaissance et maîtrise des dispositifs existants difficiles
- > Nécessité de mettre en place une animation des acteurs du secteur pour faciliter la collecte et l'exploitation des données
- > Adéquation offre/demande de formation insuffisantes sur ces enjeux

##### Principaux moteurs identifiés:

- > Faciliter la réponse aux donneurs d'ordres de l'entreprise, ainsi que l'accès à certains marchés publics en fonction du caractère sobre de l'entreprise
- > Augmenter la visibilité sur les gains et les coûts, et priorisation (retour sur investissement + impact environnemental/social)
- > Fournir des données pour des campagnes de communication et contribuer à améliorer l'image de marque et la réputation de l'entreprise
- > Accélérer la diffusion, la connaissance et l'adoption de bonnes pratiques (ex: mutualisation)
- > S'assurer de la pérennité durable de l'entreprise en l'adaptant aux défis futurs



# INDUSTRIE

## Feuille de route

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur                                  | Exemples inspirants   |
|---|--|---|
| Proposer des solutions de diagnostic, de suivi et de pilotage sur la sobriété   | Bpifrance<br>CCI<br>Bêtagouv<br>Union européenne | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostics proposés par Bpifrance et ADEME ("Diag Décarbon'Action" et "Diag Eco-flux")</li> <li>• Diagnostic de décarbonation proposé par la CCI</li> <li>• Offre "Mission Transition Écologique" de Bêtagouv</li> <li>• Actions finançables dans le cadre du FEDER</li> </ul>  |
| Créer des ressources dédiées (formation, poste dans les entreprises) pour diffuser les bonnes pratiques en matière de sobriété pour l'industrie | Bpifrance<br>ATEE<br>CCI<br>EPT Terres d'Envol   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur les Groupements d'Intérêt Économique (GIE) pour mutualiser le développement et/ou la gestion de ressources de formation aux pratiques de sobriété</li> <li>• Se rapprocher du dispositif PROREFEI (dans le cadre du programme PACTE Industrie) pour intégrer le levier de la sobriété dans les formations des référents énergie au sein des entreprises industrielles</li> <li>• Recourir à des contrats (mutualisés ou non) de Volontariat Territorial en Entreprises (VTE) pour recruter des jeunes talents dédiés au développement de pratiques de sobriété dans les entreprises</li> <li>• S'insérer dans des cadres ou démarches ou dispositifs déjà existants comme le « Pacte Territorial » de l'Établissement Public Territorial Terres d'Envol pour mettre en place des formations et ressources relatives aux pratiques de sobriété</li> <li>• S'appuyer sur la communauté de dirigeants « Coq Vert » de Bpifrance pour intégrer des formations et ressources relatives aux pratiques de sobriété</li> </ul> |



### LEVIER RÉGIONAL 2

#### Efficacité des flux matière et énergie de l'industrie

##### Principaux freins identifiés

- > Méconnaissance des outils existants
- > Mauvaise diffusion des informations en matière d'efficacité des flux
- > Nécessité de mise à jour régulière des outils de cartographie et plateformes d'échanges de flux
- > Confidentialité de certaines données

##### Principaux moteurs identifiés

- > Mieux adopter les technologies de décarbonation
- > Mieux cibler l'industrie diffuse
- > Créer de la valeur de manière accélérée et augmenter le nombre de projets en cours
- > Faciliter la coopération business / innovation / connaissance
- > Capitaliser sur le démarrage récent de certains Territoires d'Industrie franciliens lors de la phase 2

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur  | Exemples inspirants  |
|---|--|--|
| Mise en place d'outils (plateforme numérique) de cartographie des flux  | CCI<br>BPI   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place en Seine et Marne d'une toile industrielle (outil d'aide à la décision en matière de stratégie économique) des matériaux</li> <li>• Déploiement du réseau synapse, réseau national des acteurs de l'écologie industrielle et territoriale</li> <li>• Plateforme d'économie circulaire : outil "ACTIF" de la CCI</li> </ul>  |
| Aider à la compréhension de la réglementation afin de garantir son respect dans la mise en place des solutions d'échange ou mutualisation de flux | CCI<br>DRIEAT pour le périmètre ICPE<br>Collectivités en relais vers les bonnes ressources sur les autres sujets (ex: urbanisme) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le guichet France Expérimentation auprès des chefs d'entreprises industrielles pour encourager les propositions législatives et réglementaires</li> <li>• S'inspirer des bonnes pratiques proposées par le SPI (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) Vallée de Seine pour faciliter la connaissance et la compréhension de la réglementation</li> <li>• Promouvoir les solutions existantes pour une bonne compréhension des enjeux et des évolutions réglementaires</li> <li>• Encourager le contact avec les inspecteurs de la DRIEAT uniquement pour les industriels ICPE afin d'obtenir des informations relatives aux réglementations et démarches administratives associées à l'efficacité de flux matière et énergie (ex: rendez-vous avec les industriels sur les contraintes réglementaires ICPE et démarches associées aux projets d'implantations/modification d'installations, réunions annuelles avec des bureaux d'études, échanges avec des industriels/fédérations)</li> </ul> |
| Recensement des acteurs proposant des services innovants permettant de répondre à l'enjeu de décarbonation  | BPI  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mapping « Les Startups DeepTech françaises actrices de la décarbonation et la réindustrialisation » de BPI</li> </ul>   |



### LEVIER RÉGIONAL 3

#### Industrie / Décarbonation du mix énergétique

##### Principaux freins identifiés:

- > Identifier un bassin industriel adéquat en taille pour faire une sensibilisation d'échelle
- > Diversité des industriels (tailles et activités) dans leurs besoins
- > Confidentialité des données industrielles (ex: consommations énergétiques ou matière de leur site), ce qui pourrait freiner des démarches d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT)
- > Peur du manque et de la dépendance aux énergies intermittentes, peur de la dépendance à une ressource provenant d'un second acteur (entreprise ou industriel par exemple), par exemple dans le cadre d'un réseau de chaleur alimenté par de la chaleur fatale d'un autre industriel
- > Peu de retours sur investissement pour certains projets (comme les panneaux photovoltaïques sur ombrières par exemple)

##### Principaux moteurs/opportunités identifiés:

- > Porter les bonnes pratiques auprès de pairs pour sensibiliser les industriels
- > Identifier les collectivités qui peuvent porter l'action de sensibilisation, pour réussir à accompagner collectivement les industriels (avec les élus)
- > Identifier un gestionnaire unique faciliterait la mise en place de démarches d'EIT sur un territoire

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur                           | Exemples inspirants   |
|--|---|---|
| Favoriser le déploiement des ENR au niveau des zones industrielles dans une logique d'EIT                                    | Collectivités<br>Industriels              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Haropa port (qui a réalisé un diagnostic sur sa production de déchets)</li> <li>• Industriels ayant mutualisé les achats de panneaux photovoltaïques avec des entreprises voisines</li> </ul>  |
| Sensibiliser les chefs d'entreprises industriels sur les solutions techniques existantes en matière de transition écologique | CCI<br>ADEME<br>ATEE<br>DRIEETS<br>Autres | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de sensibilisation menées sur le Territoire d'Industrie Seine Aval et notamment par Grand Paris Seine et Oise (GPSEO)</li> <li>• Actions d'information menées dans le cadre du Club Entreprise IDF (Club ETI) sur l'utilisation de technologies ou de mise en place de projet</li> </ul> |

#### Projets remontés lors de la consultation des parties prenantes

Six projets liés à l'industrie ont été remontés lors de la consultation sur la plateforme. Ces projets ont pour thématiques différents leviers de décarbonation: l'efficacité énergétique, la récupération de chaleur fatale ou le réemploi.

La typologie de projets est également variée avec par exemple la création de sites industriels, le développement d'innovations ainsi que des accompagnements d'industriels aussi bien individuels que collectifs. Deux projets peuvent être cités pour illustrer les enjeux d'efficacité des flux, de décarbonation du mix énergétique ou de récupération de chaleur fatale à l'échelle territoriale:

- Accompagner un cluster d'industriels de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise dans leur décarbonation (pilottage: EDF)

- Capture du CO<sub>2</sub> et utilisation de la chaleur fatale d'un data center pour la culture des algues pour produire de la biomasse et des aliments (pilottage: conseil départemental de l'Essonne)



**MIEUX  
CONSOMMER**

Au regard de l'importance de son marché et de sa situation géographique, l'Île-de-France a vocation à jouer un rôle d'avant-garde et d'entraînement dans les mutations en cours. L'Île-de-France constitue un territoire logistique stratégique, situé au carrefour des flux de marchandises nationaux et internationaux ainsi qu'un rôle moteur pour la compétitivité nationale. D'une part, la logistique francilienne doit permettre l'approvisionnement de la première région française en nombre d'habitants et en termes économiques. D'autre part, l'Île-de-France se trouve au cœur des échanges européens et internationaux, et au croisement de plusieurs axes de transport de marchandises nationaux.

# Secteur logistique

©Arnaud Bouissou



## OBJECTIFS DU SECTEUR

- Efficacité et sobriété logistique  
789 KT CO<sub>2</sub>
- Décarbonation et multimodalité  
641 KT CO<sub>2</sub>

©Laurent Mignaux/Terra

### CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France représentait en 2019 **20,4 %** des exportations et 26,4 % des importations françaises.

Le volume annuel, oscillant autour de **220 millions de tonnes** depuis 2014, a connu un recul à 202 millions de tonnes en 2020 (effet COVID-19). Plus de la moitié de ces tonnages

concernent des échanges internes à la région, avec un léger avantage pour les réceptions.

Le transport routier domine largement, représentant **89 %** des marchandises transportées en 2022-2023, soit près de 225 millions de tonnes.

La région dispose d'un réseau portuaire comprenant **6 plateformes multimodales et 70 ports urbains** sur la Seine et la Marne. Elle abrite le premier port fluvial français, Gennevilliers, et affiche une part modale du transport fluvial de 6 %, contre 2 % au niveau national.

### TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

L'Observatoire du Fret et de la Logistique en Île-de-France (OFELIF), lancé récemment, fournira des données essentielles pour éclairer les décisions en matière d'aménagement local et d'investissements d'entreprises.

Au niveau national, la stabilisation de la demande de fret est visée. En Île-de-France, le Plan de Mobilité (PDMIF) ambitionne une réduction de 8 % des distances parcourues par le fret intra-régional et un report de 5 % des VUL vers la cyclo-logistique pour le dernier kilomètre de la logistique urbaine.

La décarbonation et la multimodalité du fret sont prioritaires. Le diagnostic territorial de la COP propose une électrification de 13 % de la flotte PL/VUL d'ici 2030, tandis que le PDMIF vise 42 % pour les VUL et 32 % pour les PL, en tenant compte de la Zone à Faibles Émissions de la Métropole du Grand Paris.

Le PDMIF vise également un doublement des parts modales du ferroviaire et du fluvial. Pour soutenir cet objectif, l'État et la Région investissent dans des terminaux multimodaux (Rungis, Chelles/Vaires-sur-Marne, Valenton) via le CPER 2021-2027. Le nouveau Port Seine Métropole Ouest (PSMO) sera opérationnel à partir de 2030 et les développements se poursuivront jusqu'à 2040.

Afin de suivre au mieux ces objectifs, l'atteinte des objectifs nationaux de doublement du fret ferroviaire et d'augmentation de 50 % du fret fluvial d'ici 2030 nécessite une évaluation approfondie en Île-de-France. Les aménagements de plateformes multimodales doivent être accompagnés d'une analyse systémique de la disponibilité des sillons ferroviaires et des capacités du fret fluvial.



### LE RETOUR DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

La mobilisation du foncier logistique est emportée à la fois par les communes et intercommunalités, les intercommunalités investissant également le dialogue sur la mutualisation logistique au sein des collectivités.

Les communes sont davantage mobilisées sur la numérisation des arrêtés de circulation et l'adaptation des aires de livraison.

Les collectivités témoignent d'un investissement marqué sur le foncier

public, le financement de la multimodalité, les infrastructures d'avitaillement en carburants alternatifs et l'inclusion de clauses de logistique durable dans les marchés.

### LES LEVIERS À ENJEUX

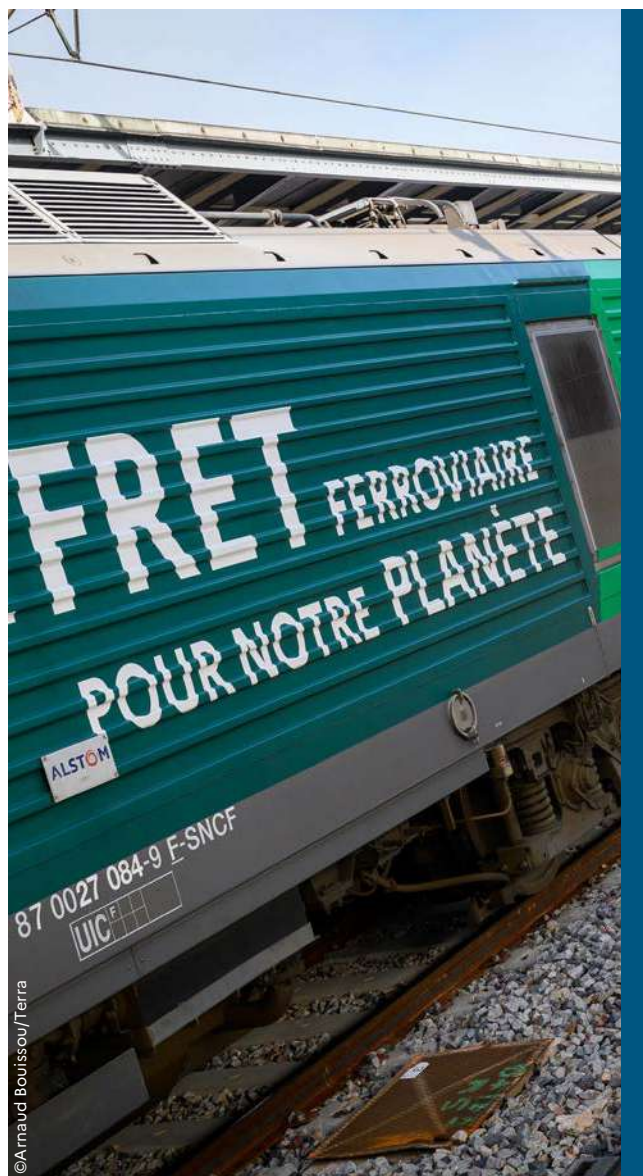
- Efficacité et sobriété logistique
- Décarbonation et multimodalité

### DÉROULÉ DES DÉBATS

Les réunions départementales de la COP régionale (91, 92, 93 et 94) ont abordé la thématique du fret, ce qui démontre de fortes attentes sur le sujet, en particulier dans la petite couronne.

Le débat régional relatif au transport de marchandises ne s'est pas tenu en 2024 compte tenu de la mobilisation des acteurs régionaux sur l'élaboration du PDMIF.

La feuille de route ci-dessous constitue la synthèse des priorités d'actions issues des débats départementaux.



La logistique francilienne peut tirer parti des atouts de l'intermodalité. Elle bénéficie de la diversité et de l'exceptionnelle densité de ses infrastructures de transport (routes, voies ferrées, voies navigables, etc.). En premier lieu, en confortant l'attractivité du modèle économique de la complémentarité des modes (routier, fluvial et ferroviaire) et en second lieu, en poursuivant l'effort en faveur d'un report accru vers les modes massifiés (fluvial et ferroviaire) pour les flux de longue distance ainsi que pour la logistique urbaine.



### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 7: FRET DÉCARBONÉ ET MULTIMODALITÉ

#### Principaux freins identifiés

- > Surfaces logistiques en première couronne en décroissance et report du développement en 2<sup>e</sup> couronne près des axes autoroutiers
- > Nombre et qualité insuffisants des sillons ferroviaires dédiés au fret
- > Enjeux fonciers et d'acceptabilité des projets de développement du fret fer et fluvial
- > Soutenabilité économique des modes ferroviaires et fluviaux face au mode routier

#### Principaux moteurs identifiés

- > Sensibiliser les communes ayant un accès à la Seine pour impulser des projets de fret fluvial sur la base d'études de potentiels existante
- > Favoriser l'implantation d'entrepôts en proximité des grandes infrastructures de transport, sur des friches industrielles et par la reconversion d'entrepôts anciens

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur  | Exemples inspirants   |
|---|--|---|
| Soutenir les travaux de concertation pour disposer de sillons ferroviaires fret en nombre et de qualité, conformément à la réglementation de mise en œuvre du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) | État, RIF, IDFM, SNCF R, SNCF G & C, HAROPA, EF                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement de travail pour croiser les besoins en sillon et les évolutions du RFN: les plateformes services et infrastructures de SNCF R</li> <li>• Infra: CTC de Valenton (première phase de modernisation livrée fin 2026)</li> </ul> |
| Donner sa place à la logistique fluviale en zone urbaine  | État, collectivités, CEREMA, IDFM, VNF, HAROPA, acteurs de la logistique | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Port Legrand à Boulogne</li> <li>• Port de Javel combinant logistique furtive sur certains horaires et ouverture à la promenade</li> </ul>   |



| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur  | Exemples inspirants   |
|--|--|---|
| <p><u>Gérer et planifier le dernier kilomètre:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter par les usages possibles de l'espace public (circulation réglementée, zones de livraison, zones d'avitaillement...) les véhicules de transport de marchandises plus vertueux (gabarit, motorisation, adaptation à l'usage)</li> <li>• Identification du foncier ou d'espaces existants permettant a minima une logistique fluviale à certaines heures – par ex. dans les parkings publics</li> <li>• Intégrer nativement dans la conception des projets de quartiers neufs ou de rénovation de quartiers des espaces de livraison mutualisés pour la livraison du dernier kilomètre</li> </ul> | État, collectivités, CEREMA, IDFM, VNF, HAROPA, acteurs de la logistique | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme InterLUD: établir un retour d'expérience (charte logistique sur 4 ans à l'échelle de l'intercommunalité: Plaine Commune, Est Ensemble, GOSB)</li> <li>• Réservation à l'avance d'espaces de livraison (expérimentation à Levallois sur les espaces de livraison avec une start-up)</li> </ul> <p><u>Entreprises exemplaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôtels logistiques (ex. SOGARIS à Vitry/Seine)</li> <li>• Site pilote sur le secteur logistique de Villabé (mairie de Villabé, Essonne)</li> <li>• Accompagnement des artisans et commerçants à adopter des solutions de logistiques urbaines durables (La Fabrique de la Logistique)</li> </ul> |



### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 8: EFFICACITÉ ET SOBRIÉTÉ LOGISTIQUE

#### Principaux freins identifiés

- > Pas de foncier disponible en zone très dense
- > Financements disponibles ou non pour la réhabilitation du foncier existant (coûts de dépollution, projet aménagement...)
- > Limite capacitaire des réseaux routiers provoquant saturation et pollution

#### Principaux moteurs identifiés:

- > Urbanisme: se doter d'une approche globale de l'aménagement urbain en utilisant les documents de planification pour penser systématiquement la desserte logistique
- > Diversification des moyens de transport logistique

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur       | Exemples inspirants  |
|---|-----------------------|--|
| Intégrer des clauses d'approvisionnement local ou responsable dans les marchés publics  | CNFPT                 | Capitaliser les retours d'expérience des collectivités qui ont un critère sur la logistique durable dans leur marché |
| Identifier la logistique urbaine comme enjeu dans l'élaboration des documents de planification intercommunaux (PLM, PLUi)     | État, collectivités   | PLUi: GOSB, PEMB, GPSEA  |
| Développer des stations logistiques de taille intermédiaire fédérant plusieurs opérateurs et modes de transport amont et aval | CEREMA, collectivités | Brétigny-sur-Orge  |



# MIEUX SE DÉPLACER

Fruit de nombreuses décennies de planification et de politiques publiques volontaristes en la matière, la région Île-de-France dispose d'un réseau de transports en commun parmi les plus denses du monde qui constitue un atout indéniable pour répondre aux défis environnementaux.

# Transport de voyageurs



## OBJECTIFS DU SECTEUR

- Voiture électrique  
**814 KT CO<sub>2</sub>**
- Vélo et transport  
en commun  
**224 KT CO<sub>2</sub>**
- Baisse des déplacements  
**135 KT CO<sub>2</sub>**
- Efficacité et carburants  
décarbonés des voitures  
**444 KT CO<sub>2</sub>**
- Bus en car décarbonés  
**163 KT CO<sub>2</sub>**
- Covoiturage  
**135 KT CO<sub>2</sub>**

### CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

**22 %** des déplacements de la région étaient effectués en transport en commun en 2018 (+ 2 points par rapport à 2010), contre 9 % à l'échelle nationale.

**34 %** des déplacements franciliens sont réalisés en voiture, (2 250 km/

personne/an), contre 66 % à l'échelle nationale (7 590 km/personne/an).

Le Plan des mobilités en Île-de-France (PDMIF), porté par Île-de-France Mobilités (IDFM), autorité organisatrice des mobilités (AOM) de la région, constitue le document

cadre de planification à l'horizon 2030 pour le secteur des mobilités. Par rapport aux pratiques constatées en 2019 : objectif de réduction de 29 % d'émissions de GES entre 2019-2030, soit -3 432 ktCO<sub>2</sub>eq sur la période.

### TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

Le secteur des transports en Île-de-France a amorcé une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), avec une baisse de 18 % entre 2005 et 2019, soit une diminution annuelle de 182 ktCO<sub>2</sub>e. Parallèlement, l'usage des transports en commun a progressé, atteignant 22 % des déplacements en 2018 avant la période de la COVID-19 contre 20 % des déplacements en 2010.

Afin d'accélérer cette dynamique, le Plan de Mobilité en Île-de-France (PDMIF), porté par Île-de-France Mobilités (IDFM), fixe des objectifs ambitieux, en ligne avec les engagements nationaux. Ce plan s'appuie sur des leviers adaptés aux spécificités de la région :

> Renforcement massif des transports en commun : le doublement du réseau de métro avec le Grand Paris Express et le renouvellement complet de la flotte de bus et cars vers des véhicules décarbonés d'ici 2030 (30 % électriques et 70 % bioGNV).

> Réduction significative de l'usage individuel de la voiture : un objectif de -15 % du nombre de déplacements, supérieur à l'ambition nationale qui porte sur une baisse de 4 % de la distance moyenne parcourue. Il s'agit également de favoriser et d'accompagner l'électrification progressive du parc de véhicule (objectif de 20 % du parc en 2030).

> Développement du vélo : objectif de triplement de la part modale des déplacements (de 1,9 % à 5,8 % des déplacements en 2019-2030), qui tient compte de la part importante de la marche en Île-de-France (38 %) par rapport à la moyenne nationale en agglomération (26 %).

Bien que le covoiturage représente un potentiel, sa mobilisation en Île-de-France s'avère plus complexe qu'au niveau national, en raison des caractéristiques spécifiques des déplacements (distances plus courtes, usage moins fréquent de la voiture -2 250 km/pers/an en Île-de-France contre 7 590 km/pers/an au niveau national).



### LE RETOUR DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Le développement et l'exploitation des installations de recharge des véhicules électriques (IRVE) en voirie sont perçus comme le levier qui est le plus mis en œuvre par les collectivités, suivi par l'électrification des flottes détenues, puis des mesures

d'accompagnement et de communication autour du véhicule électrique.

Pour le vélo, la mise en place d'infrastructures (voirie, stationnement) demeure la principale action mise en œuvre, suivie de mesures

d'acculturation et de soutien à la filière.

Le covoiturage constitue ainsi un gisement important sur les politiques de déplacements quotidiens des Franciliens.

### LES LEVIERS À ENJEUX

- Vélo et transports en commun
- Baisse des déplacements des véhicules motorisés
  - Covoiturage
- Bus et cars décarbonés

### DÉROULÉ DES DÉBATS

Les réunions départementales de la COP régionale (91, 92, 94, 95) ont abordé la thématique du transport de voyageurs, ce qui démontre de fortes attentes sur le sujet, dans un contexte de développement majeur du réseau ferroviaire et métro.

Le débat régional relatif au transport de voyageurs ne s'est pas tenu en 2024 compte tenu de la mobilisation des acteurs régionaux sur l'élaboration du PDMIF.

La feuille de route ci-dessous constitue la synthèse des priorités d'actions issues des débats départementaux.



La décennie 2020-2030 marque un tournant majeur pour les transports publics en Île-de-France, avec un développement sans précédent du réseau. Le Grand Paris Express, projet phare représentant un investissement de 36 milliards d'euros d'ici 2030, et les initiatives soutenues par le Contrat de Plan État-Région (CPER), doté de 8,4 milliards d'euros (dont 3 milliards de l'État sur la période 2023-2027), témoignent de cet effort.

Cependant, face aux défis de la transition écologique, l'extension du réseau ne suffit pas, l'amélioration de l'offre et de la qualité de service est également cruciale. Lors des débats départementaux d'autres leviers ont été abordés, portant sur la « Baisse des déplacements motorisés » « Covoiturage » et l'« Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés ». Ils s'inscrivent également dans les grandes orientations du Plan de Mobilité en Île-de-France (PDMIF) élaboré par Île-de-France Mobilités (IDFM).



### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 3: **BAISSE DES DÉPLACEMENTS MOTORISÉS**

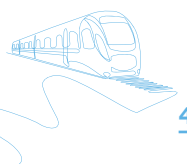
#### Principaux freins identifiés

- > Mobilité résidentielle difficile pour des propriétaires/locataires de logement (marché du logement privé) et locataires du parc social
- > Manque d'anticipation sur les besoins en déplacements, notamment de la part des entreprises
- > Difficulté à recruter : saturation du bassin d'emploi, articulation de l'emploi des couples/conjoints

#### Principaux moteurs identifiés

- > Mettre en cohérence l'aménagement du territoire avec les pratiques des mobilités
- > Organiser la localisation des emplois, des logements et de l'offre de transports dans les documents de planification (SCOT, PLUi...)

| Actions COP à mettre en place                                  | Type de porteur  | Exemples inspirants                                  |
|--|--|--|
| Articuler activité économique et besoins de mobilités          | Etat (Préfecture) CD, CCI, Région, EPCI, DDT   |  |
| Favoriser les plans de mobilité employeurs et inter-employeurs | Etat, région Île-de-France, IDFM, CCI, EPT-EPCI, entreprises de plus de 50 employés. | Plan mis en place sur les plateformes aéroportuaires |





### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 4: **COVOITURAGE**

#### Principaux freins identifiés

- > Infrastructure: limite capacitaire des réseaux routiers (saturation, pollution)
- > Correspondance entre les besoins des personnes et les contraintes inhérentes au covoiturage

#### Principaux moteurs identifiés

- > Gouvernance: IDFM AOM unique en Île-de-France, et donc principal interlocuteur sur les mobilités dans la région

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur                   | Exemples inspirants   |
|--|-----------------------------------|---|
| Intégrer le covoiturage dans l'intermodalité (aires, voies réservées sur les autoroutes)   | Etat, collectivités, CEREMA, IDFM | Signature avec Blablacar pour avoir accès à l'application gratuitement pour les passagers (communauté de communes du Vexin) |
| Créer des lignes de covoiturage à haut niveau de service sur le réseau secondaire dans les zones peu denses (arrêts dédiés, similaire bus) | Etat, collectivités, CEREMA, IDFM | Lancement par IDFM de lignes de covoiturage   |



### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 5: **REPORT MODAL: VÉLO ET TRANSPORTS EN COMMUN**

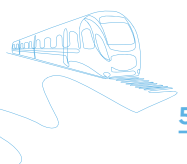
#### Principaux freins identifiés

- > Infrastructure à adapter: aménagements insuffisants, stationnement à prévoir
- > Partage de la voirie difficile (circulation, trottoirs, pistes, stationnement)
- > Gouvernance: concilier les besoins des différents gestionnaires de voirie et les pouvoirs de police

#### Principaux moteurs identifiés

- > Gain financier dans le budget des ménages pour les dépenses liées aux déplacements
- > Développement du volet éducation routière avec l'apprentissage du vélo par des structures de type vélo-école et le dispositif de type « Savoir rouler à vélo » dans l'éducation
- > Gain de santé publique
- > Bourse aux vélos

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur                   | Exemples inspirants  |
|---|-----------------------------------|--|
| Articuler les actions des différents partenaires dans le développement du réseau cyclable en recherchant des synergies (d'itinéraires et temporelles), i.e. le « système vélo » | Etat, collectivités, CEREMA, IDFM | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des itinéraires d'accès vélo pour chaque gare pour développer l'intermodalité vélo-train (Collectif vélo Île-de-France)</li> <li>• Politique d'aménagement de l'espace public en Seine-Saint-Denis, notamment autour des gares du Grand Paris Express (CD93).</li> <li>• Plan vélo 2021-2028 du CD92, doté de 150 M€, dont le développement d'un réseau cyclable structurant</li> </ul> |





### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 6: EFFICACITÉ ET CARBURANTS DÉCARBONÉS DES VÉHICULES PRIVÉS

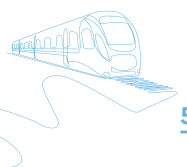
#### Principaux freins identifiés

> Disponibilité de l'infrastructure d'avitaillement

#### Principaux moteurs identifiés

> Actions portées par IDFM au sein du PDMIF

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur       | Exemples inspirants   |
|--|-----------------------|---|
| Implanter des stations d'avitaillement pour une décarbonation des mobilités à proximité des centres de consommation et des sites de production (biométhane + biomasse) | État et collectivités | Renforcement de l'offre publique de bornes de recharges pour véhicules électriques (Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne SDESM). |



# MIEUX CONSOMMER

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Elle est encore souvent associée à son dernier pilier : la valorisation des déchets, en particulier le recyclage.

# Économie circulaire et déchets

©Damien Valente/Terra



## OBJECTIFS DU SECTEUR

- Prévention des déchets  
**86 KTCO<sub>2</sub> évités**
- Valorisation matière  
**553 KTCO<sub>2</sub> évités**
- Déchets enfouis (DMA)  
**-74 KT/AN (277)**
- Communes collectant les biodéchets  
**+67 % (100 %)**
- Bouteilles plastiques collectées  
**+41 % (90 %)**

### CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

**40,9 millions** de tonnes de déchets produits et traités en Île-de-France et hors Île-de-France en 2019, 36 millions de tonnes en 2020, dont plus de 70 % de déchets inertes (25,7 millions de tonnes en 2021).

**5,86 millions** de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits et traités en 2021, soit 476 kg/hab/an (rapport de suivi PRPGD #3, CCES de novembre 2023).

**35 %** des 53 collectivités franciliennes à compétence collecte des déchets alimentaires des gros producteurs et 49 % les bouteilles en plastique

### TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

Selon les données de l'observatoire régional ROSE, les émissions de gaz à effet de serre issues du traitement des déchets ont diminué de 515 ktCO<sub>2</sub>eq entre 2005 et 2021, soit 32 ktCO<sub>2</sub>eq/an. Sur cette thématique, la trajectoire attendue pour l'IDF (-639 ktCO<sub>2</sub>eq en 2030 par rapport à 2021) correspond donc à une diminution de -58,1 ktCO<sub>2</sub>eq/an, ce qui conduirait à réduire significativement les émissions par comparaison avec ce qui est actuellement observé.

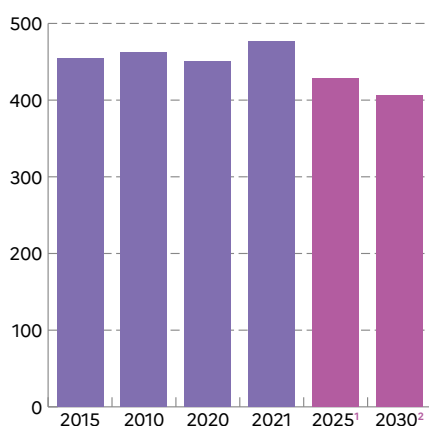
La production de déchets s'établit en IdF à 476 kg/an/hab produits en 2021. L'objectif visé sur la prévention des

déchets qui est 86 kT de CO<sub>2</sub> évitées en 2030 est très ambitieux, il correspond à une production de déchets de 383 kg/hab/an en 2030 alors que l'objectif du PRPGD est de 429 kg/hab/an en 2025.

22 collectivités sur 53 disposant de la compétence déchets collectent les biodéchets. L'objectif de 100 % de collecte de biodéchets correspond à une obligation réglementaire applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Sur la collecte des bouteilles plastiques, il est prévu une augmentation de 83 % de la collecte.

QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (KG/HAB/AN)



<sup>1</sup> Objectif PRPGD

<sup>2</sup> Objectif du code de l'environnement



### LE RETOUR DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Concernant la prévention des déchets, les collectivités interrogées jugent ce levier aussi pertinent qu'important pour la tenue des objectifs de réduction de la production de déchets et de décarbonation

associée. La plupart des collectivités interrogées estiment avoir déjà mis en œuvre des actions concrètes.

Sur la valorisation matière des déchets, les collectivités jugent

que ce levier est mobilisable, non seulement à leur propre niveau, mais aussi en associant d'autres parties prenantes sur le territoire (l'action collective est jugée essentielle pour agir).

### LES LEVIERS À ENJEUX

- Mise en œuvre d'actions de prévention de la production de déchets
- Amélioration de la collecte et du tri
- Réduction des déchets issus du BTP en favorisant notamment l'économie circulaire
- Accessibilité du foncier aux infrastructures de proximité et aux activités de réemploi, de reconditionnement, de tri et de recyclage
- Commande publique circulaire

### DÉROULÉ DES DÉBATS

La réunion départementale de la COP des Yvelines (78) a abordé la thématique au regard d'un atelier « Amélioration de la collecte et du tri: tri à la source et collecte sélective, adaptation des centres de tri ».

Le débat régional s'est tenu le 27 novembre 2024, à l'issue de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets PRPGD. 60 structures différentes ont participé aux 3 ateliers suivants thématiques (7 sous-ateliers):

- > **Atelier 1:** Sobriété et réduction des déchets ménagers et assimilés: quelles actions pour décarboner ?
- > **Atelier 2:** Collecter, trier, recycler, optimiser le service public pour limiter l'impact carbone ?
- > **Atelier 3:** Décarboner l'aménagement grâce à l'économie circulaire

La feuille de route ci-dessous constitue la synthèse des priorités d'actions issues des débats.



*L'approche proposée par l'économie circulaire englobe des actions sur l'amont de la chaîne de valeur pour réduire la consommation de ressources et d'être plus efficace dans leur usage (écoconception, allongement de la durée, de vie de produits, approvisionnement durable, consommation responsable doivent être également privilégiées).*

*Il s'agit donc, au-delà des opérations de collecte et de tri de déchets, de mettre en œuvre des actions préventives ayant pour objectif, au plus près des spécificités territoriales, de réduire l'utilisation des ressources primaires.*



### LEVIERS PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 40 ET 41 : PRÉVENTION DES DÉCHETS ET VALORISATION DES MATIÈRES

#### LEVIER RÉGIONAL

##### Prévention et valorisation des déchets

###### Principaux moteurs identifiés:

- > Contexte favorable avec une impulsion volontaire (Stratégie régionale d'économie circulaire – SREC – et ambition) ou réglementaire (Loi AGEC et réglementation biodéchets), et planification via le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)
- > Aides financières (dispositifs Région IdF, Syctom, Fonds verts, etc.)
- > Conformité avec la réglementation. Existence et mise en œuvre effective des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- > Rôle stratégique des collectivités dans le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires et des solutions de gestion et valorisation de proximité (compostage collectif par exemple)
- > Retours d'expérience des opérations et résultats de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
- > Développement et potentiel des filières de réemploi et de réutilisation de matériaux et déchets du BTP sur le territoire. 15 plateformes dédiées à ces filières en 2024 (200 000 tonnes matériaux préparés)

###### Principaux freins identifiés:

- > Coût de collecte des déchets et coût de service des déchets en hausse
- > Retard pris par les collectivités sur les biodéchets : en 2022, 10 000 tonnes de biodéchets collectées pour 900 000 tonnes générées par an
- > Disparité selon les territoires des offres de collecte de déchets (question du porte-à-porte)
- > Habitudes à modifier, difficulté à mobiliser : mieux communiquer (sans culpabiliser), inclure une communication vers les acteurs économiques, faciliter l'implication citoyenne par des modalités adaptées pour le service de collecte des biodéchets
- > Difficulté d'accès au foncier pour élargir l'activité de reconditionnement et de réemploi et nécessité d'une expertise en termes de logistique (gestion des flux et stocks)
- > Sur axe réemploi : assurer la pérennité du modèle économique (partenarial et individuel / développement du réemploi marchand) par une bonne traçabilité, un coût de reprise suffisant pour les filières REP, un prix raisonnable des pièces détachées, la levée de freins réglementaires, normatifs et assurantiels pour les matériaux de réemploi dans le bâtiment



| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur   | Exemples inspirants  |
|---|---|--|
| Mettre en place de composteurs collectifs et de quartier pour les biodéchets  | Collectivités   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand Paris Seine &amp; Oise (GPS&amp;O)</li> <li>• Ville de Paris (Paris 11)</li> <li>• Cergy-Pontoise</li> <li>• Plaine Commune</li> </ul>  |
| Mettre en place des synergies inter-acteurs en matière de collecte de déchets / Développer la collecte mutualisée et localisée de flux de déchets, tels que les cartons usagés                                    | Collectivités   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Celle Saint-Cloud (Résidence Élysée 2)</li> <li>• Les Mureaux (démarche "COP'O" collecte mutualisée de cartons usagés pour fabrication de litière animale)</li> <li>• Paris Nord 2</li> </ul>  |
| Accompagner et faire connaître le « Défi Zéro déchets » (et l'initiative « Rien de neuf » de ZeroWaste France)<br><br>Communiquer et diffuser ces opérations auprès de l'ensemble des collectivités franciliennes | Collectivités non encore engagées en partenariat avec Éco-organismes (CITEO), ZeroWaste France, Ademe, Conseil régional-IF, État  | <p><b>Exemples inspirants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vallée Sud – Grand Paris</li> <li>• « Défis Zéro Déchets » dans les territoires franciliens, dont Défi « Presque Zéro Déchet » de GPS&amp;O</li> <li>• Opération « couches compostables » (Ville de Paris)</li> </ul>   |
| Intégrer des critères/clauses relatives aux process/équipements alternatifs à l'utilisation de matériels/consommables plastiques lors d'évènements sportifs ou culturels  | Collectivités engagées (Ville de Paris, St-Quentin-en-Yvelines), en partenariat avec fédérations sportives, acteurs du monde culturel, éco-organismes (CITEO, Ecologic) | <p>Retour d'expérience des signataires de la charte des engagements éco-responsables des organisateurs sportifs</p> <p><b>Exemples inspirants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Festival « We Love Green » avec actions forte sur l'utilisation du réutilisable</li> <li>• Retex Les Augures</li> <li>• Paris Musées</li> <li>• Retex « Eco-Trail » Paris IdF, Run for Planet</li> <li>• Retex Amaury Sport Organisation</li> <li>• Les Connexions</li> </ul> |
| Organiser des temps et lieux de sensibilisation du grand public dans le cadre d'évènements (sportifs, culturels) après mise en place d'équipements  | Collectivités engagées  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions sensibilisation de la Région IdF sur axe zéro plastique</li> <li>• Villette Emploi et Ville de Paris sur des contenants réutilisables mutualisés (gobelets) pour les bars autour de la Villette</li> <li>• Évènements « sportifs zéro plastique » (raccordement réseau d'eau potable, fontaines à eau, etc.)</li> </ul>   |
| Pérenniser voire élargir le remplacement des barquettes en plastique par des emballages en inox réemployables   | Collectivité engagée, en partenariat avec CITEO   | Retour d'expérience de la ville de Fontenay-sous-Bois et de Paray-Vieille-Poste, lauréate de l'AAP « EncoRE plus de réemploi » de CITEO en 2023  |

### Projets remontés lors de la consultation des parties prenantes sur la plateforme ainsi qu'au niveau départemental

- > Poursuivre le développement de l'Atelier de reconditionnement de « Cycle-Up » de Noisy-le-Sec • Pilote: Cycle-up
- > Développer et pérenniser le Village du réemploi de Montreuil: tiers lieu de pratiques et de sensibilisation • Pilote: REFER (réseau des Ressourceries et Recycleries d'Île-de-France)
- > Développer « La Boucle, déchèterie du futur »: ressourcerie, matériauthèque et espace pédagogique 3-en-1 • Pilote: Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
- > Créer une plate-forme de réemploi Produits et Matériaux de Construction du secteur du bâtiment (PMCB) • Pilote: Syndicat mixte d'aménagement et de gestion (SMAG) du Parc naturel régional du Gâtinais français



# MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES

La région Île-de-France est à la croisée de plusieurs influences climatiques et accueille ainsi une grande diversité d'espèces compte tenu de sa superficie, avec des espèces très patrimoniales et d'autres plus communes. Face à l'urgence d'enrayer l'érosion de la biodiversité, la restauration et la protection des milieux constituent un enjeu fort pour la région au vu des pressions anthropiques entraînant fragmentation des milieux, artificialisation et pollutions.

# Biodiversité

©Arnaud Bouissou/Terra



©Stephanos Mangriotis/Popsu

## OBJECTIFS DU SECTEUR

- Surface en aire protégée terrestre **+5 % (30 %)**
- Dont protection forte **+7 % (8 %)**
- Résorption des points noirs **100 %**

### CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

**29,7 %** La part de la superficie régionale couverte par les aires protégées.

**0,59 %** La part de la superficie régionale en « protection forte » (environ 7000 ha).

**50 %** La part de la superficie régionale couverte par les surfaces agricoles présentant des enjeux pour les espèces messicoles, les haies, les mares, les mouillères, ou autres surfaces d'intérêt écologique.

**24 %** La part de la superficie régionale couverte par les milieux forestiers qui accueillent 70 % de la biodiversité régionale.

**57 %** des forêts franciliennes sont classées Natura 2000.



**49 %** des typologies de végétations franciliennes sont dans un état vulnérable ou en danger selon la classification de l'UICN, en particulier dans les milieux ouverts, aquatiques ou humides.

**25 %** La part de la superficie régionale couverte par les milieux urbanisés et artificialisés, présentant un maillage dense d'infrastructures linéaires qui fragmente les milieux.

### TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

Concernant les aires protégées franciliennes, une trentaine de projets prioritaires, pour une superficie de l'ordre de 3000 ha, soit 0.2 % du territoire francilien, devraient aboutir ou progresser significativement à échéance 2030 si le portage politique reste fort et les moyens d'action suffisants. À cela pourront s'ajouter les espaces reconnus comme protection forte du fait des outils actuellement en place.

Concernant les points noirs la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB-2019) prévoit pour 2030 des objectifs similaires à ceux de la stratégie nationale, dont notamment, effacer 10 points noirs majeurs identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE-2013) et restaurer 150 km linéaires de berges au total. Cet objectif a été porté en 2022 à 35 points noirs à résorber par le plan régional d'adaptation au changement climatique de la région Île-de-France.

Concernant la restauration des habitats dégradés, le niveau d'effort est disparate selon le milieu :

- > La restauration des milieux aquatiques et humides est

concernée par de nombreuses politiques de restauration, de création de zones humides, de reméandrages, de suppression d'ouvrages « obstacles ». Ces mesures sont principalement conduites par les syndicats de bassin/EPAGE et les collectivités territoriales, et financées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la taxe GEMAPI.

- > Le milieu forestier, presque aussi étendu que l'urbanisation, a connu une extension de 3 % depuis 1985. Les forêts sont également des espaces très fréquentés, la conservation et le maintien de ces milieux constituent également un enjeu social et touristique.

- > Les milieux ouverts ne se maintiennent que s'ils sont entretenus et gérés, par le pâturage ou la fauche. Les pratiques agropastorales traditionnelles ont tendance à disparaître, et même si des associations, collectivités, entreprises etc. y recourent de plus en plus, on observe une fermeture progressive d'une partie de ces milieux et une colonisation d'espèces ligneuses, voire leur urbanisation. L'enjeu de préservation est fort.



### LE RETOUR DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

La consultation des collectivités montre globalement qu'elles ont du mal à se positionner sur les leviers continuités et restauration. Elles peuvent agir notamment via

la planification : renforcer la trame verte, bleue, brune, noire, identifier les points noirs à restaurer, identifier les espaces à désimperméabiliser, renaturer, restaurer et en renforçant

la place de la biodiversité sur leur territoire : solutions fondées sur la nature, gestion différenciée/extensive des espaces verts et abords de voirie...

### LES LEVIERS À ENJEUX

- Sobriété foncière (ZAN)
  - Renaturation
- Politiques de restauration des capacités d'infiltration des eaux, dont la désimperméabilisation
- Préservation des haies, bosquets, mares et mouillères, mise en jachère... (pacte en faveur des haies)
  - Mesures en faveur des messicoles
- Renouveau forestier qui vise à reconstituer les peuplements forestiers sinistrés, à adapter les peuplements déperissants et à améliorer et enrichir les peuplements pauvres

### DÉROULÉ DES DÉBATS

Les réunions départementales de la COP régionale (77, 78 et 94) ont abordé le sujet de la préservation des milieux et de la biodiversité.

Le débat régional a été organisé dans le cadre du comité régional de la biodiversité le 15 octobre 2024.

La feuille de route ci-dessous constitue la synthèse des priorités d'actions issues des débats.



©Laurent Mignaux/Terra

*Cette feuille de route vise à décliner les actions COP prioritaires pour enrayer l'érosion de la biodiversité, réduire les pressions sur la biodiversité, restaurer la biodiversité partout où c'est possible, ménager et intégrer la nature dans l'aménagement francilien.*



### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 32 : **POINTS NOIRS PRIORITAIRES DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE**

#### **LEVIER RÉGIONAL 1**

**Renforcer les continuités écologiques, déployer la préservation et le renforcement de la biodiversité en milieu urbain ou périurbain et agir pour préserver la biodiversité en milieu rural**

##### **Principaux freins identifiés**

- > Pression sur le foncier ou le besoin d'outils fonciers forts
- > Concurrence entre les objectifs d'aménagement
- > Ressources en compétences, expertise des petites communes
- > Accès à des financements jugés complexes, peu lisibles (calendrier, critères), ou pas assez disponible
- > Sociétal : problèmes d'acceptation de l'évolution des usages. Méconnaissance de la biodiversité ordinaire
- > Perceptions négatives de certaines espèces (par exemple : insectes, chauve-souris)

##### **Principaux moteurs identifiés**

- > Existence de nombreux outils de connaissance développés par les acteurs institutionnels (CEREMA, ARB, AESN, DRIEAT, IPR) et les associations environnementales (Environnement 92, FNE Île-de-France)
- > Financement pour réaliser les Atlas de la biodiversité communale (ABC) pour connaître, partager et s'approprier les enjeux de biodiversité (financement OFB fonds vert)
- > Utilisation de la planification urbaine (Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des plans locaux d'urbanisme, classement de la trame verte et bleue, mesures de protection forte, mise en cohérence de l'urbanisation avec les continuités et les points noirs de biodiversité)
- > Un nouveau schéma régional de cohérence écologique (SRCE) avec une réglementation forte, une modélisation des continuités écologiques à l'échelle d'une commune et d'un EPT.
- > L'aménagement des quartiers de gares du Grand Paris Express est l'opportunité d'élaborer des projets exemplaires.
- > Environnemental : adaptation au changement climatique (beaucoup de retours d'expérience dont les cours oasis), gestion des eaux pluviales, gestion du risque inondation, préservation du sol vivant.
- > En milieu rural : réduction de l'érosion et de la perte de matière organique des terres agricoles, amélioration de la biodiversité des sols, capture et stockage du carbone



# BIODIVERSITÉ

## Feuille de route

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur    | Exemples inspirants   |
|--|--------------------|---|
| Identifier les enjeux de biodiversité par la mise en place d'atlas de biodiversité communale ou intercommunale.  | Commune, EPCI, OFB | <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir des données et partager de la connaissance (sensibiliser et convaincre)</li> <li>De nombreuses communes et EPCI franciliens ont mis en place des ABC (<a href="https://www.ofb.gouv.fr/abc">https://www.ofb.gouv.fr/abc</a>)</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les enjeux de continuités écologiques dans les documents d'urbanisme: continuités à préserver et points noirs à résorber</li> <li>Préserver les continuités par règlement et zonage efficaces des documents d'urbanisme</li> </ul> | Commune, EPCI      | Cartovégétation: Établissement de la carte des réseaux écologiques des Hauts-de-Seine (Environnement 92-FNE)  |
| Planifier la préservation: Identifier et protéger l'existant, sanctuariser le patrimoine de la strate arborée  | Commune, EPCI, CD  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sanctuariser les espaces naturels publics (ex Châteaufort)</li> <li>Mettre en place des mesures de protection fortes (PLU, conservatoires).</li> <li>La carte du SDRIF "Placer la nature au cœur du développement régional" signale des zones de connexion écologique d'intérêt régional, cartographiées par des "soleils". Il faudrait en maîtriser le foncier pour les préserver.</li> </ul> <p><b>Témoignage de la Communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire (CAMG):</b> PPEANP (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) sur 55 % du territoire, PAT (projet alimentaire territorial), respect des trames verte, bleue et noire, plan de gestion des cours d'eau et caractérisation des zones humides, conciliation des enjeux aménagement et biodiversité grâce au SCOT</p> <p>Définir des zones préférentielles pour la désimpermeabilisation et la renaturation en ville. Identifier les espaces urbains pouvant être végétalisés, identifier les îlots de chaleur urbains afin de prioriser les espaces à végétaliser</p> |



# BIODIVERSITÉ

## Feuille de route

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur   | Exemples inspirants   |
|---|-------------------|---|
| Analyser les potentialités foncières : fonciers publics, biens vacants et sans maître, friches urbaines, dégradées, qui ont un potentiel écologique fort, sols pollués à valoriser, zones d'expansion de crues, dépendances routières et ferroviaires, dépendances RTE et Enedis, parkings à désimperméabiliser, toitures à végétaliser | Commune, EPCI, CD | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétaliser des cimetières (Meudon)</li> </ul> <p>L'Agence régionale de la biodiversité (ARB) va publier un guide pour la végétalisation des cimetières et a publié un guide de leur gestion écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Pacte pour un Urbanisme Responsable (PUR) de Chaville vise à introduire plus de biodiversité</li> <li>• Démarche Est Ensemble :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Mettre en œuvre le "Grand Chemin" et poursuivre la végétalisation</li> <li>2/ Identifier les possibilités de création de nouveaux espaces verts dans les Plans de renouvellement urbain et sur le territoire via l'étude renaturation</li> <li>3/ Étudier la création des îlots et parcours de fraîcheur et définir les modalités de la renaturation du territoire en finalisant l'étude "Actions renaturation"</li> </ol> </li> <li>• Création du Jardin de l'île Seguin - Boulogne Billancourt (CD92)</li> </ul> |
| Désimperméabiliser partout où c'est possible et Lutter contre les îlots de chaleur  | Commune, EPCI, CD | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désimperméabilisation de parking (Villejuif, forêt régionale de Bréviande-Ile-de-France Nature)</li> <li>• Étendre le Parc du Chemin de l'Île - Nanterre (CD92)</li> <li>• Création de cours oasis dans les écoles (ville de Paris, Rungis, Créteil, Massy, Saint-Michel-sur-Orge...)</li> <li>• École de la biodiversité à Boulogne-Billancourt (murs accueillant la biodiversité, toit végétalisé + ruches, jardins-maraîchage pour les enfants)</li> </ul>  |
| Établir et renforcer des corridors écologiques : développer la trame arborée ; développer la gestion différenciée   | Commune, EPCI, CD | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de plantation d'arbres en ville [Environnement 92]: les villes proposent un terrain pour planter une dizaine d'arbres, un bosquet, une mini-forêt, etc. L'association fournit le savoir-faire en écologie urbaine, financement par mécénat et dons</li> <li>• Le Plan canopée du CD93 (2020-2030): végétaliser les rues départementales, l'espace public (parvis de collège, microforêts urbaines)</li> <li>• Stratégie climat 2024-2028 du CD94 dont le Plan 50000 arbres, CD94</li> <li>• Planter 20000 arbres partout où cela est possible (EPT Est Ensemble)</li> <li>• Planter 20000 arbres (Île-de-France Nature)</li> <li>• Aménager la liaison Célie-Ferrières (Île-de-France Nature)</li> <li>• Création d'un jardin ethnobotanique à Morigny-Champigny</li> </ul>   |



# BIODIVERSITÉ

## Feuille de route

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur  | Exemples inspirants   |
|--|--|---|
| Établir et renforcer des corridors écologiques : Accélérer la restauration de la morphologie et de la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau.   | Commune, EPCI, CD, syndicats de rivière                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter la Stratégie castor pour la renaturation des cours d'eau</li> <li>• Renaturer la Bièvre, Restaurer la continuité écologique de la Mérantaise et de l'Yvette (78), reméandrer la Mérantaise ou le Lunain</li> <li>• Étude de renaturation du ru de Liesse (95)</li> <li>• Effacer des ouvrages en Vallée de l'Yerres</li> <li>• Restaurer les berges sur 150 km (SRB 2030) (rives de Seine au Coudray-Montceaux, Boulogne, Puteaux, rives de Marne à Lagny, rives du Loing). Suivi des rivières via l'attribution d'un label « Rivières vivantes »</li> <li>• Animer les contrats nature trames verte et bleue et travaux de renaturation des berges et milieux humides, de lutte contre le ruissellement (CRIF)</li> </ul> |
| Établir et renforcer des corridors écologiques : développer la trame noire, procéder à une extinction la nuit de l'éclairage public  | Commune, EPCI, CD, commerçants                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation des démarches sur la trame noire par les Parcs naturels régionaux.</li> <li>• Le Macaron Chauve-Souris (France Nature Environnement)</li> </ul>  |
| Développer les pratiques d'agriculture de conservation des sols (ACS) qui préserve et régénère les sols tout en augmentant la biodiversité (arrêt du labour, utilisation de couverts végétaux et réduction des insecticides et herbicides) - Renforcer la trame brune des sols vivants | Exploitants agricoles, chambre d'agriculture                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pacte agricole régional 2018-2030 (conseil régional)</li> <li>• Stratégie pour accompagner la transition des systèmes agricoles locaux (Cergy-Pontoise, PNR du Vexin français)</li> <li>• projets alimentaires territoriaux (EPA Marne, Plaines et Monts de France)</li> </ul>   |
| Renforcer les trames de haies en milieu rural  | Commune, EPCI, CD, exploitants agricoles, FRCUMADRIAAF, CRIF | <p>Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne (FDC 77) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planter des cultures intermédiaires pour favoriser la biodiversité des sols</li> <li>• planter des haies dans le cadre du plan de relance des haies</li> <li>• utiliser une machine spécifique pour ensemercer les bords de chemins</li> <li>• Adopter des projets de protection des haies (ex: Terre et Cité)</li> <li>• Valoriser les « success stories » : haies pour freiner les écoulements de boue</li> </ul>   |
| Accompagner financièrement les acteurs sur la résorption des points noirs  | État, IdF Nature, CRIF, CD                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financements : appel à projets des collectivités, de l'État et ses opérateurs, appel à manifestation d'intérêt pour le retour de la nature en ville [IDF Nature et CRIF], fonds vert renaturation des villes et villages ou recyclage des friches, Pacte haies, aide technique et financière du CD77 pour le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées</li> </ul> <p>Ces financements sont recensés sur la plateforme Aides Territoires</p>  |





### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 33 : **SURFACE EN AIRE PROTÉGÉE**

#### LEVIER RÉGIONAL 2

#### Développer le réseau d'aires protégées : mettre en œuvre le plan pour les aires protégées d'Île-de-France

##### Principaux freins identifiés

- > Le coût du foncier et le manque d'outils fonciers (droit de préemption plus large)
- > Méconnaissance des enjeux par les habitants et les citoyens
- > Attente de l'instruction ministérielle définissant les modalités de « reconnaissance en protection forte »

##### Principaux moteurs identifiés

- > Volonté de protection de la biodiversité, éviter le mitage (notamment en forêt)
- > Cadre de vie amélioré, améliorer la gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers
- > Attachement sociétal à un foncier, maîtriser la spéculation immobilière
- > Plan d'action territorialisé (PAT) de la stratégie nationale pour les aires protégées partagé avec les opérateurs

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur            | Exemples inspirants   |
|---|----------------------------|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser le foncier</li> <li>• Soutenir l'acquisition d'espaces à protéger</li> </ul>   | État, CD, IdFNature, CEN   | Préserver les espaces naturels et agricoles du périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) des Mammouths  |
| Renforcer le réseau d'aires protégées <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par création /extension de réserves naturelles</li> <li>• Mise en place d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), d'habitats naturels (APHN) ou de géotope (APPG) et de listes départementales de sites d'intérêt géologique (SIG)</li> <li>• Création de réserves biologiques domaniales</li> </ul> | DRIEAT, DDT, ONF, CRIF, CD | Projets en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension de la réserve naturelle nationale de la Bassée</li> <li>• RNR Forêt de Ferrières</li> <li>• APPB-HN du ru de Montabé (écrevisse à pattes blanches)</li> <li>• APPB-HN Étoile d'eau du plateau de Saclay-APPB-HN Étangs de Saclay APPB chiroptères de la carrière de la Comté à Villarceaux – APPB Chiroptères de Follainville-Dennemont</li> <li>• Liste départementale SIG 95</li> </ul> |
| Reconnaissance protection forte des espaces naturels sensibles (ENS) et Conservatoire d'espaces naturels (CEN)  | DRIEAT, CD, CEN            |   |





### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 34 : **RESTAURATION DES HABITATS NATURELS**

#### LEVIER RÉGIONAL 3

#### Fonctionnalités, état de conservation des milieux naturels

##### Principaux freins identifiés

- > Identifier la maîtrise d'ouvrage, animer et fédérer les parties prenantes locales
- > Concurrence d'utilisation des fonciers, notamment les friches
- > Sols pollués (fréquents en IDF): le coût de la dépollution conduit à aménager, plutôt qu'à restaurer
- > Visibilité sur le financement des opérations

##### Principaux moteurs identifiés

- > Récupération des biens vacants et sans maître, stratégie foncière concertée entre gestionnaires
- > Banque foncière de la renaturation et de la compensation écologique (CD91)
- > Préemption pour figer les espaces avant de les protéger : Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière [Île-de-France Nature], principalement dans des zones périurbaines de la ceinture verte
- > Un cadre réglementaire bien défini : les SNCRR (Sites Naturels de Compensation, de Restauration et de Renaturation), besoins de compensation des maîtres d'ouvrage : obtenir du foncier financé par les mesures compensatoires
- > Connaissance des friches, évaluation du potentiel écologique des friches

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur     | Exemples inspirants   |
|--|---------------------|---|
| Dans chaque document d'urbanisme: identifier les milieux à restaurer / Définir les zones préférentielles de restauration | Communes, EPCI, EPT | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer la forêt de Maubuisson (sur ex-zones d'épandages – Syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye)</li> <li>• Créer Zone humide pédagogique de Noisement à Chars (Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)</li> <li>• Sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine (CD95)</li> <li>• Projet de SNCRR sur la plaine de Chanteloup (Établissement public foncier d'Île-de-France et Seine Yvelines environnement),</li> <li>• SNCRR de la plaine de Montjean (Île-de-France Nature)</li> </ul> |



**MIEUX**  
PRÉSERVER ET  
VALORISER NOS  
ÉCOSYSTÈMES

Couvrant près du quart de la région, les forêts franciliennes sont soumises à une fréquentation importante (loisirs), au sein d'une région fortement urbanisée. Elles constituent un réservoir de biodiversité et jouent un rôle essentiel dans le maintien des continuités écologiques. Elles sont aussi une source d'activité économique importante : la récolte annuelle de bois s'établit en moyenne à 500 000 m<sup>3</sup>, tous usages confondus.

L'État et le Conseil régional pilotent le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) qui définit les grandes orientations destinées à assurer une gestion équilibrée et durable de la forêt francilienne pour la décennie en cours (2019-2029).

# Bois et forêt

©Xavier Remongin/Agriculture.gouv.fr



## OBJECTIFS DU SECTEUR

### GESTION DES FORÊTS

Aucun objectif CO<sub>2</sub><sup>(\*)</sup>

### FORÊTS SOUS GESTION DURABLE

• Forêts publiques sous documents de gestion durable (DGD) : passer de 78 % à 100 %

• Forêts privées sous DGD : faire progresser annuellement le taux actuel établi à 34 %

### PRODUITS BOIS

101 kt CO<sub>2</sub>

(\*) L'exercice de la planification écologique ne prévoit pas d'objectif régionalisé chiffré de décarbonation en ce qui concerne la gestion des forêts, car la trajectoire des puits forestiers est par nature très incertaine. La cible nationale vise à maintenir le puits 2019, c'est-à-dire inverser la tendance observée de dégradation.

©Xavier Remongin/Agriculture.gouv.fr

### CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

La récolte de bois s'établit en moyenne à **500 000 m<sup>3</sup>/an** valorisés sous forme de bois énergie (plus de 70 % des usages), bois d'œuvre (20 %), bois d'industrie (près de 10 %).

Seul **1 %** de la récolte de bois d'œuvre (charpente, parquet, meubles...) est transformé sur le territoire francilien.

**23 %** du territoire de l'Île-de-France sont couverts de forêts, composées d'essences feuillues (chêne, châtaignier, frêne...) à plus de 90 %.

La forêt francilienne, détenue aux **2/3** par des propriétaires privés, se caractérise par un très fort morcellement: 96 % des 148 000 propriétaires forestiers privés possèdent moins de 4 ha. Un tiers de la forêt francilienne est public (forêts de l'État et des collectivités).

### TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

La capacité de la forêt à stocker du carbone de l'atmosphère diminue d'année en année. Le constat est national mais vaut aussi pour l'Île-de-France comme le confirme l'analyse réalisée par Solagro (novembre 2024) dans le cadre des travaux de révision du SRCAE.

Les actions à déployer devront permettre d'assurer un renouvellement de la forêt pour « remplacer » les arbres morts ou dépérissants et relancer la pompe à carbone liée à la croissance des arbres. Ces actions devront s'accompagner d'une stratégie complémentaire sur les produits bois pour lesquels un objectif de stockage de 101 kt CO<sub>2</sub> est fixé pour l'Île-de-France (volet « industrie » de la planification écologique).

Le défi que doit relever la filière bois et forêt en termes de décarbonation est d'autant plus complexe qu'il rejoint les difficultés structurelles du secteur depuis de nombreuses années :

- > Difficulté à identifier, contacter et mobiliser les nombreux propriétaires forestiers
- > Faible taille des parcelles et fort morcellement de la propriété forestière
- > Nombre important de biens vacants et sans maîtres
- > Coût d'investissement et faible rentabilité associés aux travaux forestiers
- > Défiance voire opposition d'une partie de la société civile aux travaux d'exploitation en forêt
- > Commande privée trop atone en matière de construction bois (idem pour la commande publique)
- > Difficulté à développer les capacités industrielles des outils de transformation du bois en Île-de-France ou à faire émerger de nouveaux projets
- > Manque de main-d'œuvre et d'attractivité des métiers de la filière bois et forêt et manque de formation initiale, comme supérieure et professionnelle.



# BOIS ET FORÊT

## Consultation et débat

### LE RETOUR DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Selon l'analyse du questionnaire aux collectivités faite au niveau national par le SGPE, le levier de la gestion forestière (renouvellement de la forêt, diversification des essences, modes de sylviculture...) est considéré comme relevant davantage des compétences de la région et des départements, que des communes ou intercommunalités. Il est en de même en ce qui concerne l'utilisation des produits bois.

Le questionnaire réalisé au niveau régional relève cette même dynamique, avec notamment des communes qui n'ont pas toujours connaissance des compétences dont elles disposent en matière forestière (ex. droit de préemption), ou ne disposent pas des ressources nécessaires (ETP ou autres) pour les mettre complètement en œuvre, alors même qu'elles sont régulièrement interpellées pour la gestion

des bois sur leurs communes, que les bois leur appartiennent ou non.

Les objectifs nationaux visant à accroître la récolte vers les filières sciages et panneaux, et d'augmenter le volume de bois pour la construction, sont plutôt méconnus des collectivités, analyse le SGPE au niveau national.

### LES LEVIERS À ENJEUX

- Acquisition de données et de connaissances régionalisées
- Dynamisation et massification du renouvellement forestier
- Articulation des différents dispositifs d'aide amont/aval
- Généralisation des documents de gestion durable en forêt privée et publique
- Définition d'une stratégie foncière forestière associant tous les acteurs
  - Prévention du risque incendie
  - Valorisation de la ressource feuillue et accélération de la construction bois
  - Formation et attractivité des métiers de la filière bois et forêt

### DÉROULÉ DES DÉBATS

Plusieurs réunions départementales de la COP régionale (77, 78, 91) ont abordé la thématique forêt et bois. Le débat régional a été organisé le 13 novembre 2024 au sein de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), dans les locaux de la Préfecture de région: 40 participants étaient présents. La feuille de route ci-dessous constitue la synthèse des priorités d'actions issues des débats.



**Objectif:** la forêt a pour particularité d'être à la fois victime du changement climatique (dépérissement de certaines essences, attaques sanitaires, risque d'incendie accru, tempêtes...) et en même temps source de solutions pour décarboner la société (via la production de matériau et d'énergie renouvelable, ou le stockage de CO<sub>2</sub> dans les sols forestiers, les arbres et les produits bois). Les leviers et actions de la présente feuille de route visent à répondre à ce double défi.

**Enjeux:** mobilisation des acteurs, acceptabilité sociale des évolutions de la gestion forestière dans un contexte de changement climatique, valorisation du bois local et développement de la construction bois.



### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 20: **PRODUIT BOIS**

#### LEVIER RÉGIONAL 4

#### Valorisation de la ressource feuillue et accélération de la construction bois

##### Principaux freins identifiés

- > Sous-développement du marché local par rapport aux flux de valorisation actuels
- > Manque de commande privée (principalement) mais également publique
- > Coût, solidité financière et capacité d'investissement des scieries feuillues
- > Coût du foncier en Île-de-France
- > Absence de main-d'œuvre

##### Principaux moteurs identifiés

- > Souhait exprimé par une partie des acteurs franciliens de la filière bois et forêt
- > Développement d'une économie locale basée sur un matériau renouvelable

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur        |
|---|------------------------|
| Articuler et promouvoir les dispositifs d'aide et d'accompagnement mis en place par l'État et le Conseil régional en faveur de la 1 <sup>re</sup> et la 2 <sup>e</sup> transformation du bois                         | État, Conseil régional |
| Inciter au développement de partenariats entre l'amont et l'aval de la filière  | Réseaux partenaires    |
| Soutenir l'innovation et les infrastructures industrielles capables de transformer les feuillus ou des bois de mauvaise qualité ou de faible diamètre vers des usages de bois à longue durée de vie (CLT, isolant...) | Réseaux partenaires    |





### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 30 : GESTION DES Puits FORESTIERS

#### LEVIER RÉGIONAL 2

#### Pédagogie sur les évolutions « forêt-climat » en cours et sur la gestion forestière

##### Principaux freins identifiés

- > Divergence d'approches entre le monde forestier et les ONG sur ce vers quoi doit tendre la gestion forestière dans un contexte de changement climatique

##### Principaux moteurs identifiés

- > Le changement climatique va conduire à gérer et à exploiter la forêt différemment. Nécessité d'accompagner ces transformations par un travail pédagogique auprès des usagers de la forêt, du grand public et de la société civile

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur     |
|---|---------------------|
| Définir des messages communs sur la base d'une vision partagée des évolutions à venir en matière de forêt-climat et de gestion forestière | Réseaux partenaires |
| Élaborer une stratégie de communication adaptée aux différents publics cibles, et identifier des moyens budgétaires mobilisables          | Réseaux partenaires |
| Concevoir des actions et des supports de communication, en déclinaison de la stratégie de communication                                   | Réseaux partenaires |

#### LEVIER RÉGIONAL 3

#### Amélioration de la connaissance et de la prévention du risque incendie

##### Principaux freins identifiés

- > Diversité de la prise de conscience du risque incendie parmi les acteurs locaux

##### Principaux moteurs identifiés

- > Volonté conjointe de l'État et des acteurs (communes, collectivités locales, gestionnaires forestiers, conseils départementaux...)

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur                          | Exemples inspirants   |
|--|--|---|
| Mettre à disposition des acteurs locaux un atlas francilien des massifs à risque d'incendie (CNPFF/IPR/DRIAAF) à l'automne 2024  | État, CNPFF, IPR                         |   |
| Travailler en 2025 au classement par arrêté interministériel d'un certain nombre de massifs forestiers en Île-de-France en raison de leur risque incendie  | État, réseaux partenaires, collectivités |   |
| Adapter et contrôler la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage qui s'appliqueront dans les massifs classés à risque et accompagner la réalisation de Plans départementaux de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) | État                                     | Réunion de concertation « risques feux de forêt » pour sensibiliser les élus au risque incendie et à l'application d'OLD (obligations légales de débroussaillage) dans le cas d'un classement du massif |





### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 31: FORÊTS SOUS GESTION DURABLE

#### LEVIER RÉGIONAL 4

#### Dynamisation et massification du renouvellement forestier

##### Principaux freins identifiés

- > Identification des propriétaires et difficultés de contact
- > Faible taille des parcelles
- > Nombre important de biens vacants et sans maîtres;
- > Déséquilibre forêt-gibier
- > Trop faible valeur économique du bois et rentabilité faible ou fragile des gestionnaires forestiers

##### Principaux moteurs identifiés

- > Volonté de l'État et des structures de représentation de la filière bois et forêt d'engager un renouvellement forestier important pour adapter la forêt au changement climatique
- > Aides publiques à disposition des propriétaires forestiers et des porteurs de projet

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur                                      | Exemples inspirants   |
|--|--|---|
| Sensibiliser les propriétaires privés à l'impact du changement climatique sur la forêt et à la nécessité de renouveler les peuplements forestiers  | Acteurs de la filière, réseaux des partenaires       | Journées de sensibilisation et d'information sur le terrain; ciblage des messages et des actions sur les propriétaires les plus susceptibles d'être réceptifs (au regard de la taille de leurs parcelles par ex.) |
| Communication sur les dispositifs d'aide au renouvellement forestier et sur leurs modalités d'accès  | État, acteurs de la filière, réseaux des partenaires |   |
| Actions de sensibilisation des propriétaires privés à l'intérêt de disposer de documents de gestion durable (intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique) et sur l'obligation d'être doté d'un plan simple de gestion pour les forêts de 20 ha ou plus. Ces documents de gestion durable (DGD) sont nécessaires à l'obtention des aides du renouvellement forestier | État, acteurs de la filière, réseaux des partenaires | Témoignages de propriétaires forestiers; éclairage d'experts  |

#### Autres projets remontés lors de la consultation des parties prenantes sur la plateforme

- > Création d'un observatoire du foncier (URCOFOR)
- > Plantation de 20 000 arbres d'ici 2029 (Île-de-France Nature)
- > Certification en FSC de nouvelles forêts régionales gérées par Île-de-France Nature et mise en œuvre du suivi des hautes valeurs de conservation (Île-de-France Nature)



# MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES

L'eau est une ressource indispensable à notre santé, notre économie et nos écosystèmes. Les impacts du changement climatique accroissent les tensions quantitatives déjà existantes et les dégradations de la qualité des eaux. Les projections climatiques font état de baisses importantes des débits des cours d'eau et de l'intensification des sécheresses d'ici 2050. L'enjeu environnemental est particulièrement prégnant en Île-de-France qui est une région très peuplée avec des usages anthropiques variés. Corrélativement, la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques concourent à atténuer et à réduire les effets du changement climatique.

# Ressource en eau

© Laurent Mignaux/Terra



© Arnaud Bouissou/Terra

## OBJECTIFS DU SECTEUR

- Réduction des prélèvements **10 %**
- Captages prioritaires dotés d'un PGSSE **84\***

\*NB: les PGSSE concernent les captages sensibles, dont la définition est à venir

### CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

**1,28 milliard** de m<sup>3</sup> d'eau prélevés dans la région en 2022, dont 3/4 provenant des cours d'eau superficiels et 1/4 des nappes souterraines.

**80 millions** de m<sup>3</sup> prélevés en dehors de l'Île-de-France pour l'alimentation en eau potable complémentaire de la Ville de Paris.

**64 %** des prélèvements sont à destination de l'eau potable et **19 %** des prélèvements pour l'industrie.

**62 %** des masses d'eau sont en mauvais état écologique, du fait des pressions liées aux produits phytosanitaires, contre **8 %** des masses d'eau en bon état.

**15 %** des masses d'eau souterraines sont en mauvais état écologique, du fait des pressions liées aux produits phytosanitaires, contre **30 %** à l'échelle du bassin Seine-Normandie.



### TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

**D'un point de vue quantitatif**, l'Île-de-France bénéficie de ressources en eau majeures avec des cours d'eau structurants (Seine, Marne, Oise), ainsi que d'un contexte géologique favorable pour les eaux de surface et souterraines, de par son grand bassin sédimentaire. Des trajectoires de sobriété ont été déclinées à l'échelle du bassin Seine-Normandie dans le cadre du plan d'action régional pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau, suite au lancement le 30 mars 2023, du « **plan eau** » du gouvernement à l'échelle nationale. Les objectifs de réduction envisagés sont les suivants : – 14 % pour l'eau potable, – 4 % pour l'industrie et stabilisation des prélèvements agricoles.

**D'un point de vue qualitatif**, certaines de nos ressources en eau sont polluées. Avec 90 % de la surface agricole utile occupée par des grandes cultures, de nombreuses pressions liées aux produits phytosanitaires et aux nitrates affectent le bon état des masses d'eau. Les concentrations élevées en nitrates placent l'ensemble des départements de grande couronne en zone vulnérable. Ceci questionne

nos capacités à produire durablement une eau potable de qualité à un coût maîtrisé. L'Île-de-France compte 80 captages prioritaires, soit 750 000 ha en aire d'alimentation de captages (5 captages n'ont encore aucun plan d'action) et 166 points de prélèvements sont classés sensibles au titre du SDAGE (approchant les seuils réglementaires acceptables en nitrates et pesticides).

L'Île-de-France est par ailleurs caractérisée par une forte pression urbaine et périurbaine, qui conduit à l'artificialisation des sols et à leur imperméabilisation. La limitation de cette artificialisation, en maîtrisant l'urbanisation en extension, et la désimpermeabilisation des sols urbains constituent donc des enjeux à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. Elle prend de l'ampleur aujourd'hui avec l'augmentation de la végétalisation afin de favoriser le bon déroulement du cycle de l'eau et limiter les risques d'inondations et l'apparition d'îlots de chaleur. En 2023, une centaine de projets ont été recensés, correspondant à une surface désimpermeabilisée et/ou déconnectée de 515 600 m<sup>2</sup>.



### LE RETOUR DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Les collectivités voient la sobriété comme un levier extrêmement pertinent à développer et de nombreuses actions sont déjà en cours de mise en œuvre, en particulier concernant les fuites avec la mise en place de plan d'actions de réduction de fuites ainsi que l'application du décret fuites. L'investissement dans des ouvrages de recharge maîtrisée

des aquifères et l'accompagnement des acteurs industriels ou des aménageurs dans la Réutilisation d'Eaux Usées Traitées (REUT) semblent plus difficiles à mettre en place. Les collectivités s'intéressent également à la protection des captages en particulier à l'échelle départementale, en cherchant à mettre en place des contrats de captage. La

désimperméabilisation est classée comme un levier extrêmement pertinent également. Logiquement, les collectivités en milieu rural sont un peu moins investies puisque moins concernées. Les collectivités urbaines s'engagent dans des opérations de végétalisation en ville ainsi que sur la partie communication.

### LES LEVIERS À ENJEUX

- La sobriété des usages de l'eau,
- La protection des captages d'eau potable,
- La désimperméabilisation des sols

### DÉROULÉ DES DÉBATS

Le débat régional « Eau » s'est déroulé le 5 décembre 2024 à la préfecture de région, réunissant environ 85 participants. Ce dernier a porté sur les leviers à enjeux décrits précédemment.

La feuille de route ci-dessous constitue la synthèse des priorités d'actions issues des débats régionaux et départementaux.



La feuille de route de la planification écologique souligne la nécessité de relever les défis du changement climatique dans l'ensemble de leurs composantes, incluant la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La présente feuille de route a pour objectif de massifier les leviers du Plan Eau en prenant en compte la spécificité francilienne pour embarquer toutes les parties prenantes.



### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 36 : **SOBRIÉTÉ DANS L'USAGE DE L'EAU**

#### Principaux freins identifiés

- > Augmentation des besoins en eau de la part de la population et des secteurs économiques et agricoles
- > Connaissance sur les volumes d'eau prélevables disponibles inégale et localement lacunaire
- > Organisation de la convergence entre les modèles économiques de distribution et d'usage de l'eau, et les objectifs de sobriété
- > Le potentiel de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) est à mettre en regard de son coût et des enjeux du territoire (débouché possible, impact sur le cycle de l'eau, etc.)
- > L'effort de sobriété projeté sur les prévisions d'irrigation actuelles ne doit pas obérer les projections futures en matière d'irrigation, notamment dans le contexte de changement climatique

#### Principaux moteurs identifiés

- > Changements de pratique à inscrire sur le long terme,
- > Meilleure adaptation au changement climatique grâce à la réduction de nos prélèvements et économies d'eau

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur  | Exemples inspirants   |
|--|--|---|
| Adapter les politiques sur les espaces verts par le choix de plantes peu consommatrices en eau, des périodes d'arrosage et de coupe              | Collectivités  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rungis : arrosage au goutte-à-goutte et raccordement au réseau assainissement. Objectif : récupérer 7 000 m<sup>3</sup> d'eaux pluviales</li> <li>• Ville de Paris qui s'engage à sélectionner et planter de nouvelles espèces végétales adaptées au climat futur</li> </ul> |
| Tester la généralisation de compteurs individuels dans les copropriétés  | Bailleurs sociaux, promoteurs, syndicats de copropriétés, particuliers | Envoyer des bilans de consommation et des propositions de pratiques plus sobres aux particuliers (étude sobriété de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité)  |
| Adapter les pratiques agricoles, en encourageant les systèmes de cultures sobres en eau et/ou les installations d'irrigation limitant les pertes | État, chambres d'agriculture, AESN                                     | Soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) sur les travaux et expérimentation des pratiques innovantes et plus sobres en eau   |





### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 37 : **PROTECTION DES CAPTAGES**

#### Principaux freins identifiés

- > Contexte de crise agricole et de couverture économique du risque insuffisante en cas de changement de pratiques
- > Augmentation de la détection de polluants dans l'eau de par le suivi de nouveaux métabolites
- > Présence de nouveaux polluants liée à la mise sur le marché de nouvelles matières actives
- > Acceptabilité limitée des mesures de protection eu égard à leurs conséquences techniques et économiques
- > Complexité des nombreuses réglementations rendant difficile l'intégration des projets et des politiques publiques (eau, risques et biodiversité, aménagement et urbanisme...)

#### Principaux moteurs identifiés

- > Transition vers une agriculture à bas niveau d'intrant (ou à bas niveau d'impact sur l'environnement)
- > Accompagnement des activités sources de pollution vers des mesures de protection de la ressource en eau ciblées et efficaces, acceptables économiquement
- > Réduction des pollutions, stratégie bénéfique sur de multiples aspects (eau, sol, biodiversité, santé)
- > Panel large de solutions existantes, allant de la contractualisation à l'acquisition foncière, en passant par des aides à l'investissement (plantation de haies, matériel moins émissif)

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur                             | Exemples inspirants   |
|---|---|---|
| Poursuivre et valoriser les paiements pour services environnementaux (PSE) et la conversion puis maintien au bio, ainsi que l'ensemble des outils permettant d'inciter efficacement à la réduction des émissions de polluants | État et ses opérateurs, collectivités       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) par Eau de Paris sur les AAC pour encourager le développement de pratiques respectueuses de l'environnement</li> <li>• Actions d'Aqui'brie dans le cadre du plan d'actions de protection des captages de Nangis: réalisation d'un diagnostic de connaissance pour relier les pratiques des agriculteurs et les pollutions mesurées dans les cours d'eau et nappes</li> </ul> |
| Adapter les usages sur les aires d'alimentation de captage (contrat, réglementation ou/et acquisition foncière concertée)   | État et ses opérateurs, collectivités       | Exemple des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et leurs accompagnements sur l'AAC Rosny-Buchelay.  |
| Identifier et réduire les sources de pollution de l'eau par les substances dangereuses et notamment les polluants persistants dans l'environnement  | État, collectivités locales, acteurs privés | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemple de la prise en charge de la problématique des PFAS par la Métropole de Lyon, exigeant des études d'impacts sanitaires et une application stricte du principe « pollueur payeur » pour décontaminer les milieux concernés.</li> <li>• Projet de recherche de valorisation des nutriments contenus dans nos excréta en agriculture, porté par l'École nationale des ponts et chaussées (OCAP)</li> </ul>   |





### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 38 : **DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES SOLS**

#### Principaux freins identifiés

- > Difficulté de chiffrage du niveau de perméabilisation et des dynamiques de désimpermeabilisation,
- > Tension entre le foncier et ses multiples usages (voiries, circulation routière, logement, besoins de la logistique et des activités économiques), la place de la nature, et l'adaptation au changement climatique,
- > Difficultés techniques pouvant être rencontrées en raison de la nature du sol et du sous-sol.

#### Principaux moteurs identifiés

- > Amélioration de la résilience des villes face au changement climatique en réduisant les îlots de chaleur urbaine
- > Amélioration du confort et la qualité de vie et gains pour la biodiversité
- > Réduction des inondations par ruissellement fort
- > Restauration du cycle de l'eau

| Actions COP à mettre en place  | Type de porteur                       | Exemples inspirants   |
|--|---------------------------------------|---|
| Massifier la végétalisation des cours d'école, des espaces publics et des voiries pour lutter contre les îlots de chaleur urbains et élargir à d'autres objets (parkings, espaces publics...)                          | Collectivités                         | Commune de Saint-Michel-sur-Orge (91) qui débitume une cour d'école par an depuis 2021 pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, Projet « Le Grand Chemin » de l'EPT Est Ensemble...   |
| Sensibiliser les aménageurs et les collectivités sur les gains liés à la gestion des eaux pluviales à la source  | État et ses opérateurs, collectivités | Doctrine pluviale et site Turbéau de l'AESN à faire mieux connaître   |
| Diffuser la doctrine et les bonnes pratiques ainsi que les retours d'expérience en matière de coefficients de pleine terre dans les documents d'urbanisme, pour les collectivités, les instructeurs et les aménageurs. | État et ses opérateurs, collectivités | L'étude du Cerema sur la mise en œuvre des coefficients de pleine terre et biotope <a href="https://www.cerema.fr/fr/actualites/etude-coefficients-surfaces-non-impermeabilisees-ou-eco">https://www.cerema.fr/fr/actualites/etude-coefficients-surfaces-non-impermeabilisees-ou-eco</a> (Ex Ris Orangis) |



# MIEUX SE NOURRIR

L'alimentation durable a été définie par la FAO en 2010: « Les régimes alimentaires durables sont des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations actuelles et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines ».

# Alimentation



## OBJECTIFS DU SECTEUR

Les lois « Egalim » et « Climat et Résilience » fixent des orientations ambitieuses pour la restauration collective:

- 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de bio.
- 60 % de viandes et poissons durables.
- Diversification des apports protéiques, notamment via des menus végétariens.
- Réduction du gaspillage alimentaire et de l'utilisation du plastique.
- Renforcement de l'information auprès des convives.

## CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

**11,2 millions** de bouches à nourrir tous les jours, dont 95 % de Franciliens.

en milieu scolaire et 23 % en milieu médico-social.

télédéclarées en 2023. Pour les cantines ayant indiqué avoir commencé un diagnostic, soit 1997 cantines.

**677 millions** de repas sont servis chaque année en restauration collective en Île-de-France, dont 49 %

**18 %** de produits biologiques et **23 %** de produits durables et de qualité (hors bio) dans les achats alimentaires selon les données

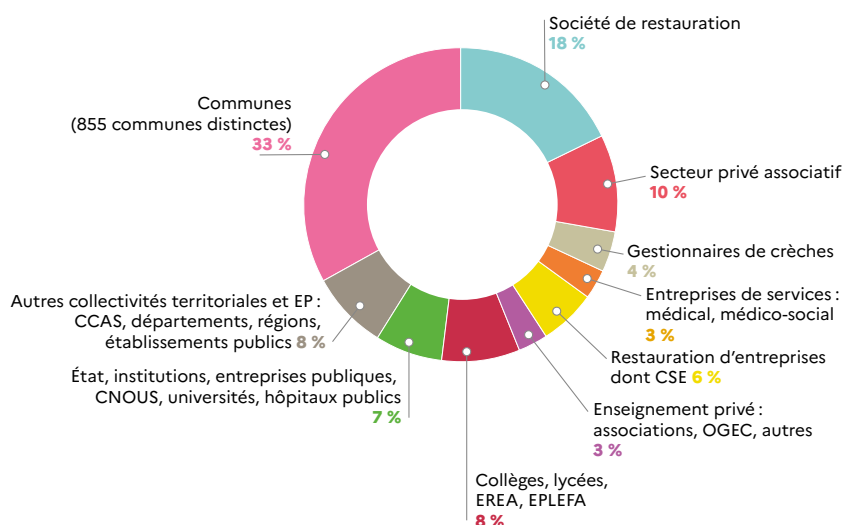
**12** Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) labellisés.

## TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

- > Les données montrent des progrès en matière d'approvisionnements durables, mais une grande hétérogénéité persiste selon les cantines.
- > Les défis sont liés à des freins multiples:
  - juridiques: complexité d'appréhension des marchés publics et des leviers qu'ils permettent;
  - budgétaires: coûts plus élevés des produits durables et investissements nécessaires (équipements de cuisine, suivi des achats...);
  - organisationnels: adaptation des menus, formation des équipes et structuration des filières locales.

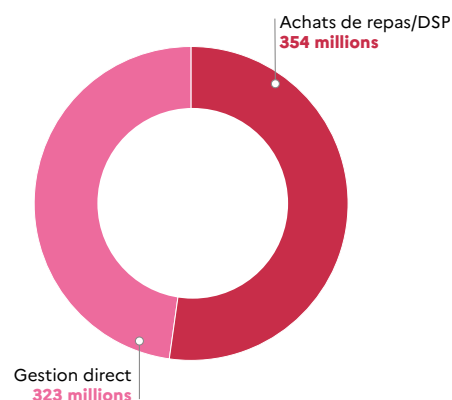
### ATOMISATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE FRANCILIENNE

Établissements de restauration collective en Île-de-France



### DES ACHATS DE REPAS MAJORITAIRES

Total des repas annuels en millions par mode de gestion



(Données Cantines Responsables « État des lieux des restaurations collectives franciliennes pour élaborer une stratégie de l'État » - 2024)

### LE RETOUR DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

L'ensemble des collectivités répondantes, quel que soit leur échelon, indique mener des actions importantes et pertinentes au regard des enjeux de la Loi Egalim.

Parmi les actions plébiscitées, la mise en application du menu végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires ainsi que l'action « promotion de légumineuses, produits bio et issus de circuits courts dans

la commande publique et la restauration collective, mise en place de centrales d'achat pour favoriser les produits locaux, déploiement de PAT » sont celles ayant le plus haut score de mise en œuvre.

### LES LEVIERS À ENJEUX

- Formation: chefs cuisiniers, cuisiniers, responsables des achats, élus et convives.
  - Réduction du gaspillage: générer des économies qui puissent être réinvesties dans des produits de qualité.
  - Acquisition d'équipements: favoriser le fait maison et réduire l'achat de produits transformés.
- Coopérations territoriales: mutualisation d'infrastructures, développement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), structuration des filières locales.
- Valorisation des réseaux: partage des bonnes pratiques via la plateforme Ma Cantine et les PAT, dans un objectif de répliquabilité.

### DÉROULÉ DES DÉBATS

Les réunions départementales de la COP régionale du Val-d'Oise (95) et des Yvelines (78) ont abordé des leviers de la thématique alimentation. Le débat régional s'est tenu le 4 octobre 2024 dans le cadre du comité régional de l'alimentation (CRALIM) qui a réuni 170 participants.

La feuille de route ci-dessous constitue la synthèse des priorités d'actions issues des débats.



*La feuille de route vise à accroître les approvisionnements labellisés, les démarches alimentaires structurées et systémiques, à renforcer le lien entre les filières et à œuvrer à la formation de l'ensemble des acteurs.*



### LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE N° 35 : LOI « EGALIM CLIMAT » & « RÉSILIENCE »

#### Principaux freins identifiés

- > Complexité des marchés publics
- > Difficulté à connaître les filières et à effectuer du sourcing
- > Difficulté à former l'ensemble des parties prenantes (responsables achats, marchés publics, cuisiniers, chefs de cuisine, équipes pédagogiques...)
- > Freins budgétaires
- > Hétérogénéité de fonctionnement des différents acteurs (producteurs, restaurations collectives, intermédiaires, fournisseurs...) rendant complexe les contractualisations et fonctionnement commun

#### Principaux moteurs identifiés

- > Démarches territoriales alimentaires structurées, type PAT, en lien avec une impulsion politique
- > Mobilisation des dispositifs de soutien : PLFE, Fonds vert, Petits-déjeuners à l'école, cantine à 1 €
- > Guides et plateformes supports (Ma cantine, CNRC...)
- > Structures d'accompagnement (Groupement des Agriculteurs Biologiques, réseaux...)
- > Mise en œuvre de démarches globales d'alimentation durable : promotion du fait maison avec des équipements de cuisine dédiés, logistique durable, mise en œuvre du plan de diversification des protéines, mutualisation des achats, des pratiques, formation des équipes...

| Actions COP à mettre en place   | Type de porteur  | Exemples inspirants  |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les démarches alimentaires territoriales à travers notamment les PAT</li> <li>• Diffuser les bonnes pratiques via le réseau régional des PAT</li> </ul>   | Collectivités, réseau régional des PAT   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarches transversales et systémiques promues dans le cadre des PAT en matière d'alimentation, notamment en ce qui concerne les PAT niveau 2 franciliens : contractualisation avec les producteurs locaux, formation des acteurs, allotissement des marchés publics ciblé, expérimentation en lien avec les filières locales et les structures de restauration collective, accompagnement des marchés publics...</li> <li>• Instances du réseau francilien des PAT et notamment café des PAT, rencontres des acteurs franciliens de l'alimentation, GT thématiques...</li> </ul> |
| Promouvoir les démarches globales comme levier d'atteinte des critères EGALIM : agir contre le gaspillage alimentaire, renforcer l'éducation au goût, promouvoir la diversification des protéines, favoriser le fait maison, formation des acteurs... | Collectivités, structures d'accompagnement type réseaux, Gab, interprofessions, chambre d'agriculture... | Acquisition d'équipements en vue de favoriser le fait maison, mutualisation des achats, formation multi-acteurs, étude sur la création de cuisines centrales   |



| Actions COP à mettre en place        | Type de porteur                                 | Exemples inspirants   |
|--------------------------------------|---|---|
| Accompagner le secteur médico-social | Collectivités, fédérations des acteurs, réseaux | Vade-mecum des bonnes pratiques à destination des EHPAD en matière de respect Egalim, accompagnement opérationnel des Ehpad |

### Projets des parties prenantes issus de la consultation :

Les projets déposés sur la plateforme (4) concernent plusieurs thématiques, notamment :

**Des actions de formation et de sensibilisation** afin d'accompagner les restaurants collectifs dans l'amélioration de leurs pratiques et en fédérant l'ensemble des acteurs (direction, équipes de cuisine, convives...)

> « Démarche de progrès "Mon Restau Responsable" » par l'association Restau Co

**La promotion d'une démarche territoriale et systémique forte à travers les PAT et la révision des marchés d'approvisionnements de la restauration collective** visant à renforcer la qualité, la saisonnalité des approvisionnements ainsi que la diversification des lots et des fournisseurs grâce à un travail de sourcing :

> « Rendre le territoire plus résilient en matière de sécurité alimentaire grâce à la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial » du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

**L'accompagnement des collectivités dans les enjeux de restauration durable et de qualité, que ce soit en matière de restauration déléguée ou dans le cadre de l'accompagnement à la réinternalisation de cantines :**

> « Agir pour une meilleure santé pour tous : 80 % de produits durables dans la restauration scolaire des collèges à l'horizon 2030 » du Département des Hauts-de-Seine

> « Agir pour une meilleure santé pour tous : retour en production sur place dans les cantines scolaires pour 50 % des collèges d'ici 2030. » du Département des Hauts-de-Seine



# MIEUX SE NOURRIR

L'agriculture francilienne a pour défi de concilier l'enjeu de souveraineté alimentaire et celui de transition écologique. Il s'agit de préserver l'activité agricole en assurant le renouvellement des générations et de favoriser le développement de filières permettant de mieux répondre aux besoins alimentaires des 12 millions d'habitants de la région. Il s'agit également de rendre l'agriculture régionale plus résiliente face au changement climatique, de réduire ses impacts environnementaux et d'accroître ses capacités à stocker du carbone.

# Agriculture

©Laurent Mignaux/Terra



©Arnaud Bouissou/Terra

## OBJECTIFS DU SECTEUR

- Fertilisation azotée  
**111 KT CO<sub>2</sub>**
- Pratiques stockantes  
**40 KT CO<sub>2</sub>**
- Sobriété foncière  
**43 KT CO<sub>2</sub>**
- Bâtiments et machines  
**40 KT CO<sub>2</sub>**
- Gestion des prairies  
**25 KT CO<sub>2</sub>**
- Élevage durable  
**7 KT CO<sub>2</sub>**
- Gestion des haies  
**30 KT CO<sub>2</sub>**

### CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

**50 %** La part de l'agriculture dans la surface régionale.

**87 %** La part des grandes cultures dans la surface agricole utile (SAU) de la région.

**0,5 %** La part du cheptel francilien dans le cheptel français (23 000 bovins, 14 000 ovins, 2 000 caprins, 4 000 porcins et 1 019 000 poules pondeuses).

**6,9 %** La part de l'agriculture biologique dans la SAU.

**2 %** La part de l'agriculture dans les émissions régionales.

**43 %** La part que représente le CO<sub>2</sub> dans les émissions émanant principalement des engins, moteurs et chaudières.

**39 %** La part que représente le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) lié à la fertilisation azotée des cultures dans les émissions.

**18 %** La part que représente le méthane (CH<sub>4</sub>) lié aux élevages.

**22 000 ha** de prairies en Île-de-France.

**80 %** La part de couverture hivernale des sols pour le maïs, la betterave sucrière et la pomme de terre.

**11 555 km** de haies.

### TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

Entre 2005 et 2019, les émissions de CO<sub>2</sub> issues de l'agriculture ont été réduites de 6 %.

La réduction des émissions liée à la fertilisation azotée correspond à un objectif ambitieux, au niveau national, de réduction de 30 % de la consommation en azote minéral.

L'effort demandé sur l'usage des bâtiments et des machines agricoles équivaut à une baisse importante de 18 % des émissions annuelles entre 2021 et 2030, au regard de la maturité des technologies et des investissements nécessaires.

La baisse des émissions du secteur de l'élevage est liée à une évolution des régimes alimentaires et la transition vers un élevage plus durable. Ce levier repose sur un ralentissement de la baisse du cheptel d'ici 2030 soit un rythme trois fois plus faible que la tendance actuelle.

La planification écologique vise en outre, au niveau national, un doublement de la couverture des sols et la plantation, sur la région, de 1 000 km de haies supplémentaires.

Après avoir connu une importante progression entre 2014 et 2020, les surfaces exploitées en agriculture biologique stagnent.



### LES LEVIERS À ENJEUX

- Réalisation de diagnostics territoriaux (haies, produits phytopharmaceutiques)
- Utilisation des documents de planification pour mieux protéger les terres agricoles et les infrastructures agroécologiques (haies/prairies)
  - Mobilisation des leviers de la commande publique (restauration collective)
- Soutien à la structuration de filières agricoles et alimentaires locales (légumineuses; productions issues d'élevages herbagers; réseaux d'AMAP en aval; chanvre, etc.)
- Développement de fertilisants de qualité issus du recyclage (biodéchets, urines)
- Mobilisation de dispositifs d'aide (installation-maintien, diagnostics, investissements)
  - Promotion du label bas-carbone



©Olivier Brosseau/Terra

### DÉROULÉ DES DÉBATS

Toutes les thématiques de la planification écologique n'ont pas pu être débattues pleinement lors de ce premier exercice 2024 notamment l'agriculture et le transport. Elles seront prises en compte lors des prochaines COP.

### Des exemples d'actions à mener issus du diagnostic régional

- > Réalisation de diagnostics territoriaux: conduire un recensement du potentiel de développement des kilomètres linéaires de haies, réaliser des diagnostics territoriaux pour identifier les territoires et actions prioritaires pour la réduction de l'utilisation et des risques liés aux produits phytopharmaceutiques.
- > Utiliser les documents de planification territoriale pour assurer la protection, la promotion et l'insertion paysagère des haies et des prairies naturelles.
- > Mobiliser les leviers de la commande publique: promotion des légumineuses et des produits bio et locaux dans la restauration collective, achat de biomasse issue de haies certifiées pour l'alimentation des chaudières des collectivités.
- > Soutien à la structuration de filières locales: légumineuses, production de viande et de fromages locaux issus d'animaux nourris à l'herbe, agriculture biologique et cultures à bas niveaux d'intrants (ex : chanvre), soutien à l'implantation de réseaux d'AMAP.
- > Développement de fertilisants de qualité issus du recyclage: projets de collecte séparée d'urine et compostage de biodéchets issus des ménages et triés à la source.
- > Mobilisation de dispositifs d'aides: réaliser des porter à connaissance des dispositifs d'aide de l'État ou de la région favorable à l'agriculture bio et la HVE, à l'optimisation de la fertilisation et à la réduction de l'usage et des risques liés aux produits phytopharmaceutiques, aide à l'installation ou au maintien d'agriculteurs (agriculture biologique, élevage durable, etc.), aide à l'investissement (plantation de haie, rénovation énergétique des bâtiments, installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable...).
- > Promotion des méthodes du label bas carbone.





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FRANCE  
NATION  
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- Aïcha JAIRY, Secrétaire générale de la COP en Ile-de-France

[aicha.jairy@paris.gouv.fr](mailto:aicha.jairy@paris.gouv.fr)

[planification-ecologique-cop.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:planification-ecologique-cop.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr)